

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RAPPORT SUR LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

2016 – 2018

Secrétariat Permanent du Comité
de Mobilisation des Ressources Extérieures
(SP - COMOREX)



Réalisé avec l'appui du Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RAPPORT SUR **LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE**

2016 – 2018

Secrétariat Permanent du Comité
de Mobilisation des Ressources Extérieures
(SP - COMOREX)



Au service
des peuples
et des nations

Réalisé avec l'appui du Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)

TABLE DES MATIERES

PREFACE	6
REMERCIEMENTS	7
RESUME	8
INTRODUCTION	10
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
II. SITUATION ECONOMIQUE RECENTE	12
2.1. Performance de l'économie ivoirienne	12
2.2. Structure de l'économie ivoirienne	13
2.3. Climat des affaires	13
2.4. Evolution des Investissements Directs Etranger	14
2.5. Encours de la dette	15
2.6. Synthèse des principaux agrégats macroéconomiques	16
III. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA COORDINATION DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS	17
3.1. Cadre réglementaire	17
3.2. Cadre institutionnel	18
IV. EVOLUTION DU VOLUME DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS	20
4.1. Evolution globale des financements publics extérieurs	20
4.2. Répartition détaillée des financements publics extérieurs	23
V. ANALYSE DE L'EFFICACITE DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS	26
5.1. Alignement sur les stratégies et priorités nationales	26
5.2. Alignement sur les priorités locales	27
5.3. Alignement sur les procédures nationales de gestion des finances publiques	29
5.4. Répartition des financements suivant les Objectifs de Développement Durable (ODD)	31
5.5. Mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes et projets	32
5.6. Financement des secteurs par les partenaires	32
VI. DECAISSEMENTS ET CAPACITE D'ABSORPTION DES RESSOURCES PUBLIQUES EXTERIEURES	37
6.1. Décaissements effectifs	37
6.2. Taux de décaissement effectif des partenaires au développement et de l'Etat	41
6.4 Difficultés rencontrées	43
VII. RECOMMANDATIONS	44
CONCLUSION	45

ANNEXES

Annexe 1. Etat des financements publics acquis de 2016 à 2018 par groupe de partenaires et par nature de financement	46
Annexe 2. Etat des décaissements de 2016 à 2018 par groupe de partenaires et par nature de financement	49
Annexe 3. Définitions des principaux termes	53

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Croissance économique de la Côte d'Ivoire et de l'UEMOA	13
Graphique 2 : Répartition sectorielle du PIB en % (2012-2018)	14
Graphique 3 : Evolution des flux d'IDE reçus en milliards de F CFA de 2012 à 2017	15
Graphique 4 : Répartition des engagements financiers par type de partenaire	22
Graphique 5 : Répartition des engagements financiers par nature de financement	22
Graphique 6 : Répartition des engagements par groupe de partenaires et par nature de financement	23
Graphique 7 : Répartition des principaux prêts par groupe de partenaire	24
Graphique 8 : Répartition des principaux dons par groupe de partenaire	24
Graphique 9 : Principaux secteurs bénéficiaires des engagements financiers de 2016 et 2018	25
Graphique 10 : Financements des partenaires suivant les axes stratégiques du PND 2016-2020	27
Graphique 11 : Répartition des financements des années 2016, 2017 et 2018 des partenaires suivant les procédures de gestion (hors budget/inscrit au budget)	30
Graphique 12 : Financements des partenaires suivant les procédures de décaissement	30
Graphique 13 : Répartition des financements acquis de 2016 à 2018 suivant les ODD	31
Graphique 14 : Répartition des décaissements par type de partenaires	37
Graphique 15 : Répartition des décaissements par groupe de partenaires	38
Graphique 16 : Répartition des décaissements par nature de financement	38
Graphique 17 : Répartition des décaissements par secteur bénéficiaire	39
Graphique 18 : Répartition des décaissements par axe du PND 2016-2020	41
Graphique 19 : Taux de décaissement effectif des partenaires au développement et de l'Etat	41
Graphique 20 : Taux de décaissement effectif par groupe de donateur de 2016 à 2018	42
Graphique 21 : Décaissements prévus et effectifs des financements acquis	42

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Répartition des financements acquis de 2016 à 2018 par région/district	28
Carte 2 : Répartition des projets par région de 2016 à 2018 selon le niveau de pauvreté	28
Carte 3 : Répartition des décaissements effectifs des partenaires par région/district de 2016 à 2018	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux agrégats macroéconomiques	16
Tableau 2 : Financements des secteurs par groupe de partenaires	33

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	:	Agence Française de Développement
APD	:	Aide Publique au Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIC	:	Bureau International du Commerce
BID	:	Banque Islamique de Développement
BOAD	:	Banque Ouest-Africaine de Développement
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
COMOREX	:	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
DPPSE	:	Direction des Prévisions, des Politiques et Statistiques Economiques
ENV	:	Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
F CFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	:	Fonds Monétaire International
IDE	:	Investissement Direct Etranger
INS	:	Institut National de la Statistique
MAE	:	Ministère des Affaires Etrangères
MPD	:	Ministère du Plan et du Développement
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	:	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PCCA	:	Programme Conjoint de Coordination de l'Aide
PEJEDEC	:	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences
PGFE	:	Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PND	:	Plan National de Développement
PNPEA	:	Politique Nationale de Partenariat et d'Efficacité de l'Aide au Développement en Côte d'Ivoire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	:	Pays Pauvre Très Endetté
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RCD	:	Rapport sur la Coopération pour le Développement
SNU	:	Système des Nations Unies
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
USAID	:	Agence pour le Développement International des Etats-Unis
USD	:	Dollar des Etats-Unis
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis

PREFACE



Le Rapport sur la Coopération pour le Développement a pour objectif d'éclairer l'ensemble des parties prenantes sur la mobilisation, l'utilisation et l'efficacité des financements publics extérieurs dont bénéficie la Côte d'Ivoire. Il répond également au besoin de rendre compte de la gestion de ces financements tel que préconisé par la déclaration de Paris et les accords du Partenariat de Busan dont notre pays est signataire.

En effet, la Déclaration de Paris met l'accent sur la bonne gestion des financements publics extérieurs, notamment les concepts d'efficacité et de transparence. Quant aux accords de Busan, ils mettent l'accent sur une participation plus inclusive à la gestion du développement.

Pour donner un dynamisme nouveau à sa politique de développement tout en tirant profit du contexte international, le Gouvernement ivoirien, a entrepris plusieurs actions visant à mettre en place un environnement attrayant pour les investissements et accroître sa capacité de mobilisation de ressources internes et externes. Ces efforts ont permis de renforcer le cadre opérationnel de gestion des financements publics extérieurs et d'améliorer la synergie d'actions mises en œuvre dans le cadre du développement.

Ces initiatives ont entre autres, contribué au renforcement de la traçabilité de l'information sur les financements publics extérieurs grâce au développement d'un outil dénommé : « Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs (PGFE) ». Cette plateforme, régulièrement mise à jour par l'ensemble des Ministères et des partenaires, a permis au Gouvernement d'élaborer son Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) pour la période 2013-2015 ainsi que le présent rapport.

Les ressources extérieures octroyées à la Côte d'Ivoire sur la période 2016-2018 pour le financement des programmes/projets sont estimées à 4 412 milliards de F CFA. Ces ressources sont principalement octroyées par le groupe de la Banque Mondiale (707,7 milliards de F CFA), la coopération française (626,8 milliards de F CFA), le Groupe de la Banque Africaine de Développement (466,3 milliards de F CFA) et la coopération chinoise (461,3 milliards de F CFA). Ces ressources ont servi à financer principalement le secteur des infrastructures économiques ainsi que les secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, domaines prioritaires retenus par le Gouvernement.

Le présent rapport met en évidence les tendances et l'évolution des financements publics extérieurs mobilisés auprès des partenaires au développement ainsi que leur utilisation.

Je souhaite que la bonne collaboration avec les Partenaires au développement se poursuive afin de rendre plus visibles les actions de développement mises en œuvre à travers les financements publics extérieurs.

Le Ministre de l'Economie et des Finances
Adama COULIBALY

REMERCIEMENTS

Le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) 2016-2018 a été réalisé par le Secrétariat Permanent du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (SP-COMOREX), en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de la gestion des financements publics extérieurs en Côte d'Ivoire. La démarche participative lui confère un caractère consensuel répondant ainsi au besoin de reddition des informations financières.

Les données statistiques utilisées pour l'élaboration du présent RCD proviennent principalement de la Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs (PGFE) mise en place par le Gouvernement en vue d'un meilleur suivi des ressources publiques extérieures mobilisées par la Côte d'Ivoire.

Les données sont régulièrement mises à jour par l'ensemble des points focaux des Ministères sectoriels bénéficiaires de programmes/projets et ceux des partenaires au développement.

Ainsi, nos remerciements sont formulés à l'endroit de tous nos points focaux et de toutes les expertises qui ont contribué à rendre effectives l'élaboration et l'édition de ce rapport. En tant que correspondants au sein des Ministères sectoriels et des agences partenaires au développement, ils ont apporté une importante contribution surtout en termes de collecte et de validation des chiffres concernant leurs structures.

En outre, des personnes ressources au sein des faitières des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, des départements ministériels et des partenaires au développement ont également été consultées afin d'affiner les analyses et les conclusions du présent rapport.

Nos remerciements sont adressés à l'ensemble des partenaires au développement pour la qualité de la coopération entre ces institutions internationales et la partie nationale.

Enfin, une attention particulière est accordée au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui a apporté un appui technique et financier au processus depuis le début de la mise en place de la PGFE en janvier 2014 jusqu'à la production des deux éditions du Rapport sur la Coopération pour le Développement.

Le Secrétaire Permanent du COMOREX
KEITA Noumoutié

RESUME

Le présent document qui couvre la période 2016-2018 est le deuxième Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) produit par le Secrétariat Permanent du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (SP-COMOREX), après celui de la période 2013-2015. Il a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs de la gestion des financements publics extérieurs.

Conformément aux engagements de reddition des comptes préconisés par la déclaration de Paris et le partenariat de Busan, ce rapport se veut être un outil d'aide à la décision dans le cadre de la gestion de la coopération au développement. Il présente les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et projets ainsi que des recommandations visant à renforcer l'efficacité des financements publics extérieurs.

Pour financer son développement, outre les ressources intérieures, la Côte d'Ivoire a recours aux ressources publiques extérieures. Ces ressources ont contribué au financement des Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020. La mise en œuvre de ces plans a permis à l'économie ivoirienne d'être l'une des plus dynamiques d'Afrique, avec un taux de croissance annuelle moyen de 8,6% sur la période 2012-2018. Cette bonne performance est soutenue par la diversification progressive de l'économie ivoirienne qui démontre une résilience aux chocs internes et externes.

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, les réformes menées ont permis d'enregistrer une progression dans le classement «Doing Business». En effet, de la 142ème place en 2016, la Côte d'Ivoire est passée à la 139ème place en 2018, 2ème au niveau ouest africain derrière le Ghana (120ème).

Le volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) reçus par la Côte d'Ivoire a plus que triplé de 2012 à 2017, passant de 168,6 milliards de F CFA à 566,1 milliards de F CFA.

De 2016 à 2018, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un montant total de 5 221 milliards de F CFA d'engagements financiers au titre des financements publics extérieurs dont 809 milliards de F CFA

sous forme d'appuis budgétaires. Les ressources destinées au financement des programmes et projets s'élèvent à 4 412 milliards de F CFA, avec une prédominance des appuis multilatéraux (52,8%).

Suivant la nature du financement, les prêts sont plus importants avec un taux de 68,4% en 2016, passé à 60,2% en 2017 et à 86,8% en 2018. Les dons représentent 20% en moyenne des engagements de 2016 à 2018 et ont été plus importants en 2017 (37,1%).

Outre les prêts et les dons, un montant total de 367 milliards de F CFA d'engagements de la France au titre des premier et deuxième Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), sont également enregistrés au cours de ces trois (03) années.

Les engagements financiers conclus de 2016 à 2018 entre les partenaires au développement et la Côte d'Ivoire sont principalement affectés au secteur « infrastructures et services de transport ». Ce secteur absorbe 42,2% des engagements financiers sur la période. Il est suivi des secteurs « santé-nutrition » (12,3%), « industrie-pétrole-mines-énergie » (10,4%) et « éducation-formation-emploi » (9,8%). Les secteurs « agriculture - environnement - développement durable » et « assainissement - hydraulique urbaine et rurale » affichent des taux respectifs de 7,1% et 6,0% sur la période.

Les montants prévus être décaissés de 2016 à 2018 s'élèvent à 2 877,3 milliards de F CFA pour les partenaires au développement et à 306,1 milliards de F CFA pour la contrepartie nationale. Les décaissements effectifs enregistrés auprès des partenaires s'élèvent à 2 568,1 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 89,6% contre 274,4 milliards de F CFA de contrepartie nationale, soit 89,3%.

Les programmes et projets financés par les partenaires au développement sont globalement alignés sur les stratégies et priorités nationales, c'est-à-dire sur les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

Par ailleurs, la répartition des interventions au

niveau régional n'est pas toujours conforme aux besoins des populations locales et les attentes des collectivités territoriales demeurent importantes.

Pour une meilleure efficacité des financements publics extérieurs destinés aux programmes et projets mis en œuvre, les principales recommandations suivantes sont formulées :

- renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de coordination et de gestion des financements publics extérieurs ;

- mettre en place des mécanismes d'appropriation et de pérennisation des acquis des programmes et projets en collaboration avec les collectivités territoriales et les Organisations de la Société Civile ;

- renforcer le dialogue entre le Gouvernement et les acteurs non étatiques ;

- optimiser les dispositifs de gestion des programmes et projets.



INTRODUCTION

L'objectif du Gouvernement est de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. A cet effet, il a élaboré des Plans Nationaux de Développement (PND), boussoles qui encadrent toutes les actions de développement.

La mise en œuvre du PND couvrant la période 2016 - 2020 est évaluée à un montant global de 30 000 milliards de F CFA, dont 62% concernent les investissements dans le secteur privé et 38% pour les investissements dans le secteur public. Le besoin de financement reste important pour l'opérationnalisation de ce vaste programme d'investissements. Les financements publics extérieurs dont bénéficie le pays se trouvent donc être une opportunité à mettre à profit dans son processus de développement économique et social.

Les efforts du Gouvernement en matière de mobilisation des ressources visent à accroître les financements extérieurs notamment ceux provenant des partenaires en veillant à leur utilisation optimale. Depuis quelques années, le pays s'est engagé à rendre plus efficient son cadre opérationnel de gestion des financements publics en vue d'améliorer la cohérence des interventions des partenaires avec les objectifs nationaux de développement et de réaliser un meilleur suivi de l'utilisation des ressources mobilisées.

A cet effet, la Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs (PGFE), accessible en ligne a été mise en place pour la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur les financements publics extérieurs mobilisés par le Gouvernement.

L'analyse des données recueillies permet de formuler des recommandations et d'identifier des actions correctrices en vue de lever les goulots d'étranglement entravant la mise en œuvre des

programmes et projets.

De janvier 2012 à fin décembre 2018, il a été enregistré au total 1 022 programmes et projets dans la Plateforme pour un financement global de 7 753,9 milliards de F CFA. Pour ce qui concerne la période 2016-2018, le montant des engagements financiers s'élèvent à 5 221 milliards de F CFA dont 4 412 milliards de F CFA de ressources publiques effectivement acquises pour le financement d'un portefeuille de 310 programmes et projets.

La production régulière de Rapports sur la Coopération pour le Développement (RCD) s'inscrit dans la dynamique du respect des engagements internationaux pris par le Gouvernement notamment dans le cadre de la Déclaration de Paris (France) et des Accords de partenariat de Busan (Corée du Sud).

Le RCD est un document de référence constituant une source d'informations pour les parties prenantes (Ministères, partenaires au développement, organisations de la société civile, collectivités territoriales) dans leur prise de décision ainsi que pour le grand public.

Le présent rapport couvrant les années 2016, 2017 et 2018 décrit succinctement les performances récentes de l'économie ivoirienne, l'environnement réglementaire et institutionnel ainsi que les tendances des financements publics extérieurs dont bénéficie la Côte d'Ivoire suivant les secteurs, les agences donatrices et les régions.

Le document indique également les taux d'absorption des ressources publiques extérieures acquises sur la période et propose des actions visant l'amélioration de la coordination de ces ressources.



Faisant suite au RCD 2013-2015 élaboré avec le concours de consultants, le RCD 2016-2018 a été réalisé suivant un processus participatif et inclusif, par la partie nationale (Ministères, OSC, collectivités territoriales) et les partenaires au développement.

Le processus d'élaboration du RCD 2016-2018 a suivi les étapes ci-après :

1. collecte des données sur les financements publics extérieurs auprès des Ministères et des partenaires au développement à travers la Plateforme informatisée de Gestion des Financements publics Extérieurs ¹(PGFE) par les points focaux ;

2. validation des données par le Secrétariat Permanent du COMOREX ;

3. production du document de base du RCD 2016-2018 par le Secrétariat Permanent du COMOREX ;

4. élaboration et proposition d'un document provisoire par la partie nationale ;

5. mise en place d'un groupe de travail pour l'amélioration du document provisoire ;

6. transmission du document provisoire amélioré aux partenaires au développement pour observations/contributions ;

7. prise en compte des observations ;

8. validation du RCD par la partie nationale et les partenaires au développement ;

9. édition et diffusion du RCD 2016-2018.

¹ La PGFE a permis de collecter les données relatives aux financements publics extérieurs octroyés à la Côte d'Ivoire. Ces données ont été confrontées aux budgets d'investissements des années 2016, 2017 et 2018 ainsi qu'aux informations provenant de l'Agence Comptable de la Dette Publique afin d'apprécier la cohérence des informations financières, surtout pour les financements suivants les procédures nationales.

II. SITUATION ECONOMIQUE RECENTE



2.1. Performance de l'économie ivoirienne

Après le PND 2012-2015, la Côte d'Ivoire s'est dotée du PND 2016-2020 dont le principal objectif est de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays émergents à l'horizon 2020. La mise en œuvre de ces plans a permis à la Côte d'Ivoire d'afficher une croissance soutenue du PIB, traduite par un taux de croissance annuel moyen de 8,6% sur la période 2012-2018. L'activité économique, de 2016 à 2018, a évolué dans un environnement national globalement favorable caractérisé par un cadre macroéconomique stable, une amélioration continue du climat des affaires et un renforcement de la gouvernance.

Le pays a enregistré une croissance de l'ordre de 8% en 2016, bénéficiant d'un environnement extérieur favorable avec la hausse tout au long du premier semestre des cours du cacao, conjuguée à la baisse des cours du pétrole et la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar traduisant ainsi une amélioration des termes de l'échange.

En 2017, le dynamisme de l'économie s'est

poursuivi avec un taux de croissance de 7,7 % malgré la chute des cours du cacao d'environ 40%, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne aux chocs. Ainsi, le cadre macroéconomique est demeuré solide grâce à la prise en charge rapide des revendications et aux ajustements budgétaires opérés.

Le taux de croissance de l'économie ivoirienne a été estimé en 2018 à 7,4% dans un contexte de détérioration des termes de l'échange et de ralentissement de l'économie mondiale. L'activité économique a été tirée par l'ensemble des secteurs, en dépit du recul des exportations de 6,9% en lien avec la chute des prix des principaux produits d'exportation. Face à cette situation, le Gouvernement a pris plusieurs mesures qui ont porté notamment sur (i) la normalisation de la commercialisation du cacao, (ii) l'abandon de la taxe d'enregistrement en faveur des paysans et (iii) un ajustement budgétaire pour tenir compte de l'impact de la baisse des cours sur les recettes publiques.

En outre, le Gouvernement poursuit ses efforts pour assurer la consolidation budgétaire. A cet

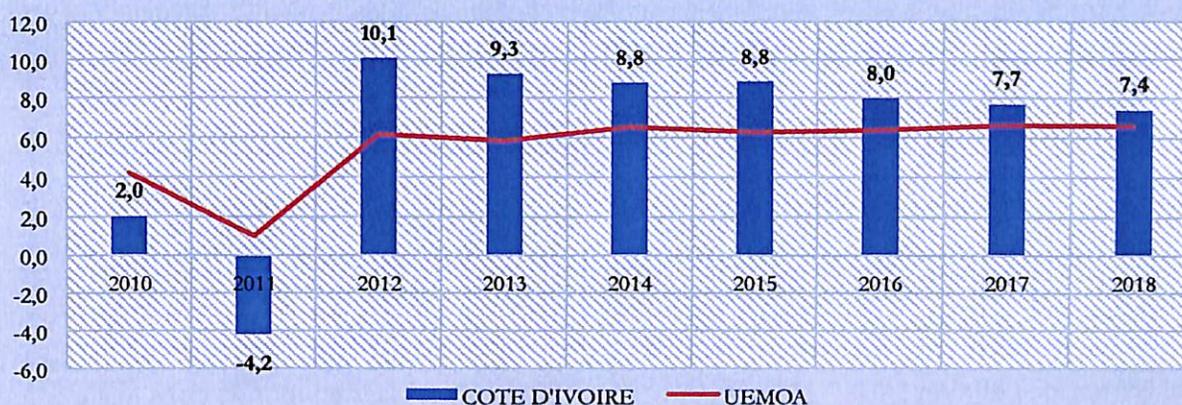
effet des actions sont mises en œuvre pour améliorer le niveau de mobilisation des recettes fiscales et rationaliser les dépenses. L'ensemble de ces efforts s'est traduit par un déficit budgétaire de 4% en 2018, après 4,5% en 2017.

L'inflation a été maintenue en dessous de la norme communautaire (3%), le déficit du compte courant de la balance des paiements a été contenu sur la période 2016-2018. Par ailleurs, dans le but d'assurer une croissance économique

qui génère un bien-être social des populations avec un service public accessible, efficace et de qualité, un Programme Social couvrant la période 2019-2020 a été adopté par le Gouvernement.

Le graphique 1 présente l'évolution de la croissance économique de la Côte d'Ivoire et des pays membres de l'UEMOA de 2010 à 2018. Il illustre la croissance soutenue de l'économie ivoirienne depuis 2012 comparativement à celle de la zone UEMOA.

Graphique 1 : Croissance économique de la Côte d'Ivoire et de l'UEMOA



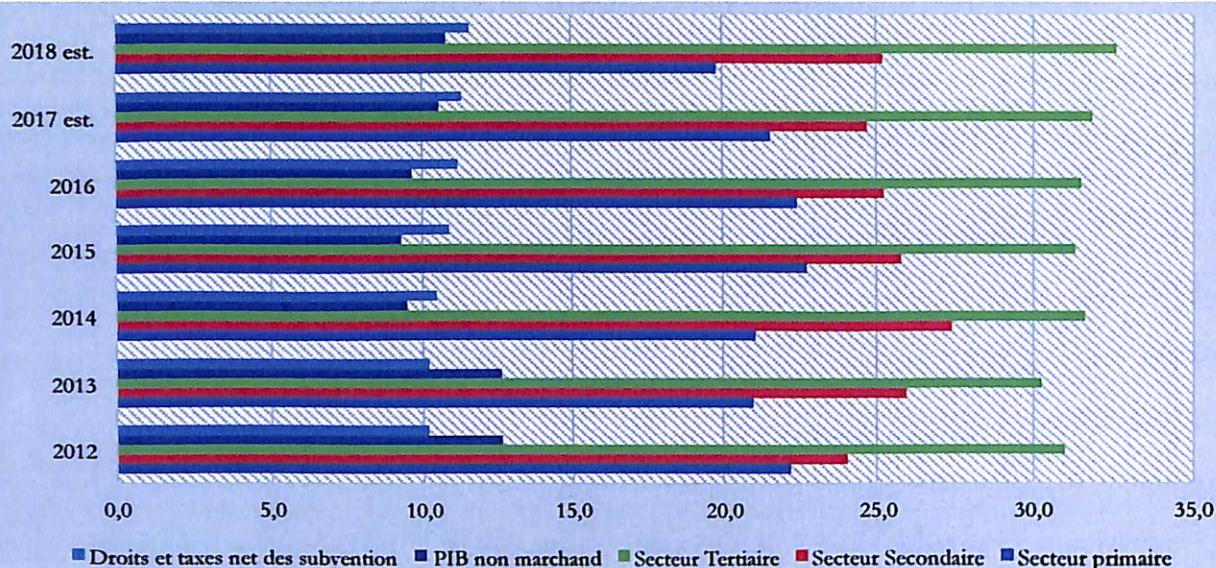
Source : DGE

2.2. Structure de l'économie ivoirienne

L'économie ivoirienne se diversifie progressivement. Depuis quelques années, elle est principalement dominée par le secteur tertiaire suivi du secteur secondaire et du secteur primaire (voir graphique 2). En effet, la contribution du secteur tertiaire au PIB est passée de 31,0% en 2012 à 32,6% en 2018. Ce secteur est tiré par les télécommunications, les transports (portuaire et aérien), la distribution et les activités financières.

La contribution du secteur secondaire représente respectivement 24,0% du PIB et 25,2% en 2012 et 2018, principalement porté par les industries manufacturières, les BTP et l'énergie.

Quant au secteur primaire historiquement dominant, sa contribution au PIB est en baisse progressive. Elle est passée de 22,2% en 2012 à 19,8% en 2018. Ce secteur est essentiellement porté par l'agriculture.

Graphique 2 : Répartition sectorielle du PIB en % (2012-2018)

Source : DGE

Le maintien de la dynamique économique passe par une amélioration significative du climat des affaires et par la poursuite des réformes structurelles, afin que l'investissement privé puisse prendre le relais de la dépense publique.

2.3. Climat des affaires

Plusieurs réformes ont été mises en œuvre en vue de contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires. Il s'agit notamment de :

- la mise en ligne de toutes les informations relatives au permis de construire ;
- la création d'un portail web d'informations commerciales en vue du renforcement des échanges transfrontaliers ;
- la prise en compte dans la base de données du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) de plus de 5% de la population active, conformément à l'objectif 2017 ;
- la mise en place des télé-déclarations et télépaiements des impôts.

Ces réformes ont permis d'enregistrer une progression dans le classement «Doing Business».

Ainsi, la Côte d'Ivoire est passée de la 167^{ème} place en 2012 à la 139^{ème} place en 2018. Elle se classe 2^{ème} au niveau ouest africain derrière le Ghana (120^{ème}).

La Côte d'Ivoire ambitionne de figurer parmi les 50 premiers pays au monde dans le classement Doing Business 2021.

2.4. Evolution des Investissements Directs Etrangers

La croissance de la Côte d'Ivoire est entretenue par d'importants investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs.

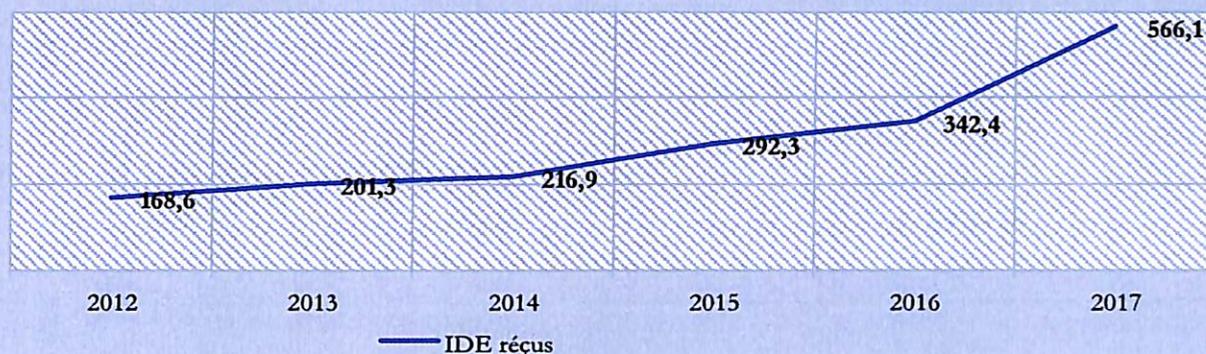
Le PND prévoit des investissements massifs, en particulier dans l'électricité, le secteur minier et les hydrocarbures, les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, l'agroalimentaire, la construction de zones industrielles, d'infrastructures de commerce et de tourisme et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le Gouvernement s'emploie à mettre en place un environnement attrayant pour les investisseurs au regard du rôle capital du secteur privé dans la réussite de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

Le volume des Investissements Directs Etrangers (IDE) reçus par la Côte d'Ivoire a plus que triplé de 2012 à 2017 passant de 168,6 milliards de F CFA à 566,1 milliards de F

CFA. Cette croissance confirme le dynamisme des investissements directs étrangers dans le pays, comme illustré par le graphique 3.

Graphique 3 : Evolution des flux d'IDE reçus en milliards de F CFA de 2012 à 2017



Source : DGE

Pour rappel, les IDE contribuent d'une façon active à la croissance et au développement économique par l'accès aux différents marchés et des entrées de capitaux pour le pays hôte ainsi que par un apport de technologie et de savoir-faire.

2.5. Encours de la dette

La solidité du cadre macroéconomique conjuguée à l'amélioration du climat des affaires ont permis à la Côte d'Ivoire d'avoir recours aux marchés financiers régional (bons et obligations du Trésor) et international (eurobond) pour le financement des différents

PND. Ainsi, le stock de la dette s'affiche à 48,6% du PIB en 2018 contre 34,2% en 2012. Quant à la dette extérieure, elle s'est établie à 31,9% du PIB en 2018 contre 17,5% en 2012. Bien qu'en progression, la dette ivoirienne reste en dessous du seuil de 70% du PIB fixé par l'UEMOA. Les différentes analyses de viabilité de la dette montrent que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré.

En outre, les actions du Gouvernement en matière d'endettement sont encadrées par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT).



2.6. Synthèse des principaux agrégats macroéconomiques

Le tableau 1 résume les indicateurs permettant d'apprécier la situation économique récente de la Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : Principaux agrégats macroéconomiques

Répartition sectorielle en % du PIB							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 est.
Secteur primaire	22,2	21	21,1	22,7	22,4	21,6	19,8
Secteur Secondaire	24	26	27,4	25,8	25,2	24,7	25,2
Secteur Tertiaire	31	30,3	31,6	31,3	31,5	31,8	32,6
PIB non marchand	12,6	12,6	9,5	9,3	9,7	10,6	10,8
Droits et taxes nets des subventions	10,2	10,2	10,5	10,9	11,2	11,3	11,6
Principales données macroéconomiques							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 est.
PIB nominal (milliards de F CFA)	13 677,30	15 445,80	17 461,00	19 595,40	20 931,40	22 150,80	23 899,78
PIB/habitant (milliers F CFA)	634,5	686	756,1	827,4	861,8	889,3	935,6
Taux de croissance du PIB (%)	10,1	9,3	8,8	8,8	8	7,7	7,4
Taux d'inflation (%)	1,3	2,6	0,4	1,2	0,7	0,7	0,4
Solde budgétaire (%PIB)	-3,20%	-2,20%	-2,20%	-2,80%	-4,00%	-4,50%	-4,00%
Dette extérieure (%PIB)	17,50%	16,90%	18,90%	22,90%	23,80%	26,00%	31,90%
Solde courant de la balance des paiements (%PIB)	-1,10%	-1,50%	1,40%	-0,60%	-1,20%	-2,80%	-4,70%
Encours de la dette (%PIB)	34,20%	34,00%	36,90%	40,30%	41,80%	45,30%	48,6%
Evolution récente des IDE (en milliards de F CFA)							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 est.
Solde IDE	-161,3	-204,5	-208,9	-283,8	-325,5	-173,6	-332,7
IDE émis	7,3	-3,2	8	8,5	17	392,5	
IDE reçus	168,6	201,3	216,9	292,3	342,4	566,1	
Solde Investissement de Portefeuille	-72,6	-86,1	-462,8	-574,2	-349,3	-783,6	-978,5
Investissement de Portefeuille émis	2,7	1,4	2	13,1	23	29	
Investissement de Portefeuille reçus	60,4	87,1	464,9	587,2	372,3	812,7	
Total solde IDE + IP	-234	-290,6	-671,7	-858	-674,7	-957,2	-1311,2
Total IDE + IP émis	10	-1,8	10	21,6	40	421,5	
Total IDE + IP reçus	229	288,4	681,8	879,5	714,7	1378,8	

Source : DGE

Malgré les performances affichées depuis 2012, l'économie ivoirienne reste exposée à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles et extractifs, les conditions climatiques, les risques sécuritaires mondiaux et régionaux ainsi qu'un resserrement des marchés financiers régionaux et internationaux.

III. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL DE LA COORDINATION DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS



3.1. Cadre réglementaire

La coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux est régie par des accords et/ou engagements mutuels qui obligent les parties prenantes à se focaliser sur des objectifs précis en tenant compte de l'environnement, de l'intérêt des peuples et des règles faisant l'objet de consensus. Les engagements pris au niveau international sont complétés par des règles et des dispositions nationales imposant au Gouvernement une discipline à suivre pour une meilleure conduite des programmes et projets, en relation avec l'appui des partenaires extérieurs.

3.1.1. Au niveau international

La participation de la Côte d'Ivoire à plusieurs rencontres internationales sur l'aide au développement a permis de fixer des objectifs communs avec la Communauté Internationale en matière de développement et d'utilisation des ressources publiques. La Déclaration de Paris issue de la rencontre internationale tenue en mars 2005 constitue

une des bases de discussion sur l'aide au développement.

Pour rappel, cette déclaration recommande aux receveurs d'aide d'élaborer leurs propres stratégies nationales de développement avec leurs parlements et électeurs (**appropriation**). Aux donateurs, il est demandé de soutenir ces stratégies (**alignement**) et de travailler à accorder leurs efforts dans les pays (**harmonisation**). La déclaration requiert également que les politiques de développement soient orientées vers l'atteinte de buts précis et l'amélioration du suivi des objectifs fixés (**résultats**). A l'endroit des donateurs et receveurs, il est prescrit d'être conjointement responsables de la réalisation de ces objectifs (**redevabilité mutuelle**).

Les autres rencontres internationales qui s'en sont suivies, Accra (2008), Busan (2011), Mexico (2014) et Nairobi (2016)) ont fait des compléments (concernant notamment l'élargissement des parties prenantes à la société civile, au parlement, etc.) ou des précisions sur les objectifs visés (comme les ODD) aux prescriptions de Paris en visitant les

progrès accomplis et ce qu'il reste à faire.

Les dispositions internationales réglementaires prévoient que les pays élaborent eux-mêmes leurs stratégies de développement pour non seulement une appropriation de leur politique mais également pour une meilleure visibilité sur les voies à emprunter pour le développement. A ce titre, la Côte d'Ivoire élabore des documents nationaux de stratégie de développement (Plan National de Développement) depuis 2012 ainsi que des rapports annuels de suivi (en 2016, 2017 et 2018).

La Côte d'Ivoire ne dispose pas encore de document de stratégie et de gestion de ressources publiques extérieures. Un document en cours d'élaboration devrait donner des orientations sur les procédures pour la mobilisation des financements publics extérieurs auprès des partenaires tout en orientant le Gouvernement et les donateurs sur les types d'assistances souhaités. Aussi, il devrait être défini entre autres, un cadre cohérent de collaboration des structures étatiques intervenant dans la mobilisation et la gestion de ces financements.

3.1.2. Au niveau national

Les efforts fournis par le Gouvernement en vue de renforcer son leadership dans le cadre de la coordination des financements publics extérieurs ont abouti à la création, par décret N°2016-562 du 27 juillet 2016 portant organisation du Ministère du Plan et du Développement, de la Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide.

Cet acte du Gouvernement vient en sus aux dispositions antérieures prises sur le même sujet, relativement au respect des procédures budgétaires et de décaissements, aux niveaux national, régional et international, et de suivi des actions financées.

3.2. Cadre institutionnel

Le Gouvernement continue de mettre en œuvre l'ensemble des réformes et processus entamés depuis 2011 dans le cadre de l'amélioration de la coordination des financements publics extérieurs. En dépit des changements institutionnels, les différents Ministères clés gardent leurs prérogatives en la matière, à savoir :

- la Primature, dans son rôle de coordination de l'action gouvernementale, aborde les questions transversales avec l'ensemble des partenaires et donne son quitus aux ministres avant signature ou engagement de l'Etat. Elle organise des rencontres semestrielles permettant d'échanger avec les chefs de coopération sur la mise en œuvre des accords de coopération et des conventions de financement ;

- le Ministère des Affaires Etrangères initie, élabore et suit la mise en œuvre des accords de coopération et de partenariat avec l'étranger. Il a par ailleurs le leadership en ce qui concerne le suivi des financements avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux asiatiques. Il facilite également les négociations avec les partenaires notamment par l'intermédiaire des représentations diplomatiques ;

- le Ministère du Plan et du Développement, élabore les stratégies nationales en matière de développement et donne une meilleure visibilité au Gouvernement sur les financements publics extérieurs. A cet effet, il a initié l'élaboration de la politique de l'aide qui devrait encadrer et orienter la coordination des ressources publiques extérieures. Le Ministère en charge du Plan enregistre un renforcement de ses missions depuis juillet 2016, comparativement aux années précédentes, avec la création de la Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide. Le Gouvernement réaffirme ainsi sa volonté d'améliorer ses relations avec les partenaires au développement en créant des services en charge notamment de : (i) réactiver les mécanismes de gestion de la performance et de coordination interministérielle pour renforcer les synergies entre les Ministères et les partenaires au développement ; (ii) procéder à l'identification des domaines de renforcement et de développement des partenariats stratégiques, et (iii) développer des partenariats stratégiques au niveau bilatéral et multilatéral ;

- le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution financière des actions de développement, y compris celles financées par les partenaires extérieurs. Il engage l'Etat par la signature de toutes les conventions et tous les accords de financement. Il assure aussi la traçabilité des financements par la Direction de la Dette Publique et des Dons logée à la Direction Générale

du Trésor et de la Comptabilité Publique. Le Secrétariat Permanent du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (SP-COMOREX) logé au Cabinet du Ministre, procède à la collecte, au traitement et à la mise à disposition d'informations sur tous les financements publics extérieurs dont bénéficie la Côte d'Ivoire. Le SP-COMOREX travaille en étroite collaboration avec les services de la Direction du Budget de l'Etat, de la Direction de la Dette Publique et des Dons ainsi qu'avec tous les Ministères, les partenaires au développement, les cellules de coordination des actions financées par la Banque Mondiale, l'Union Européenne et les partenaires d'Asie ainsi que la Cellule de suivi du Financement et des Relations avec les Institutions Financières en vue de la collecte des données, y compris celles des financements hors budget ;

- le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat est chargé des prévisions et de l'exécution budgétaire des services de l'Etat, en relation avec les Ministères techniques et les partenaires au développement. Plusieurs outils de gestion des finances publiques existent et sont en cours d'amélioration.

Le module de prévision triennale du Système d'Information Budgétaire (SIB) est en expérimentation pour tenir compte des exigences du Budget-Programme. Les procédures de passation de marché sont continuellement en amélioration en vue d'accroître la confiance des partenaires au développement à l'effet de les amener à utiliser davantage les procédures nationales de décaissements.

Outre les services de l'administration centrale, plusieurs structures interviennent dans le processus de mobilisation, de gestion et de coordination

des financements publics extérieurs. Il s'agit :

- du Parlement qui donne son quitus au Gouvernement en adoptant le budget de l'Etat et en autorisant les montants à mobiliser ;

- des collectivités territoriales qui peuvent passer des conventions de coopération décentralisée avec d'autres collectivités territoriales, des organisations publiques ou privées, étrangères ou internationales, dans un cadre général défini par l'Etat. Ces dispositions sont prévues par l'article 45 de la loi 2014-415 du 05 Août 2014 portant orientation et organisation générale de l'administration territoriale.

- des Organisations de la Société Civile (OSC). Elles mobilisent des ressources auprès de partenaires extérieurs et sont généralement des agences d'exécution des ressources octroyées ;

- des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui octroient les ressources destinées au financement du développement. Les partenaires ayant des représentations en Côte d'Ivoire sont organisés en groupes thématiques. Des rencontres périodiques, pilotées par les chefs de files des groupes de partenaires permettent de définir des positions et des orientations communes pour les discussions avec le Gouvernement. Ces rencontres permettent également d'harmoniser leurs actions de manière à favoriser une plus grande efficacité collective en tenant compte de leur complémentarité. C'est également le lieu d'échanger sur leurs interventions et de lever, pour ce qui les concerne, les goulots d'étranglement entravant la mise en œuvre des programmes et projets qu'ils financent.



IV. EVOLUTION DU VOLUME DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS



4.1. Evolution globale des financements publics extérieurs

Le volume des ressources mobilisées auprès des partenaires au développement évolue proportionnellement aux ambitions du Gouvernement, en lien avec les ressources internes disponibles. Les financements publics extérieurs sont obtenus à partir de négociations entre le Gouvernement et ses partenaires, sur la base d'actions identifiées dans les stratégies de développement du pays.

Ces financements reflètent en grande partie les priorités du Gouvernement. Cependant, il convient de souligner que ces ressources ne sont pas toujours immédiatement décaissées. Suivant les procédures de décaissement utilisées (nationales ou du bailleur) et le partenaire donateur, la phase de mise en vigueur de l'accord peut être plus ou moins longue.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a enregistré de 2016 à 2018 pour le financement de son développement, un montant total de 5 221 milliards de F CFA d'engagements financiers au titre des financements

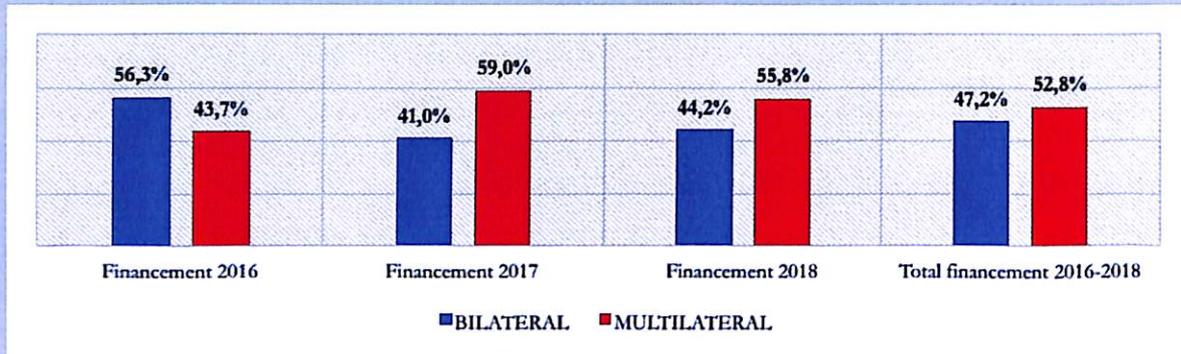
publics extérieurs dont 809 milliards de F CFA sous forme d'appuis budgétaires. Les ressources destinées au financement des programmes et projets s'élèvent à 4 412 milliards de F CFA et sont caractérisées par une prédominance des appuis multilatéraux qui représentent 52,8% du volume total.

Les analyses contenues dans le présent rapport se focalisent essentiellement sur les ressources mobilisées (conventions de financement ou engagements signés) auprès des partenaires au développement pour le financement de programmes et de projets.

Ces ressources sont passées de 1 488,6 milliards de F CFA en 2016 à 1 477,7 milliards de F CFA en 2017 et à 1 445,7 milliards de F CFA en 2018, soit une baisse de 2,9% de 2016 à 2018.

Les graphiques 4 et 5 présentent la répartition des engagements des partenaires au développement respectivement par type (bilatéraux et multilatéraux) et par nature (prêts, dons et C2D) de financement.

Graphique 4 : Répartition des engagements financiers par type de partenaire

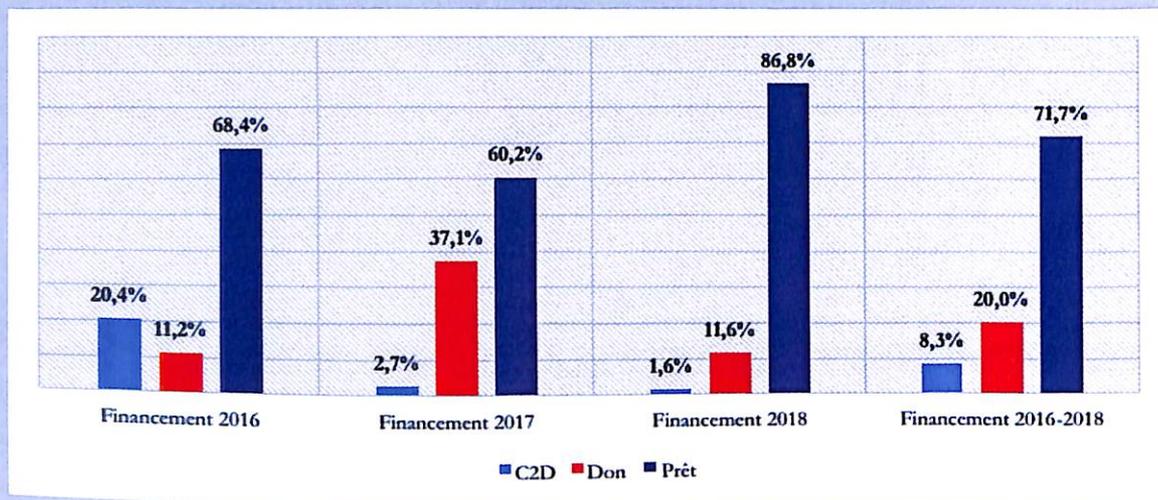


Source : MEF / PGFE

La proportion des financements obtenus auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux varie d'une année à l'autre. Ainsi, la part des financements bilatéraux est passée de 56,3% en 2016 à 44,2%

en 2018 après une baisse en 2017 (41,0%) tandis que celle des multilatéraux est passée respectivement de 43,7% à 59,0% en 2016 et 2017 puis à 55,8% en 2018.

Graphique 5 : Répartition des engagements financiers par nature de financement



Source : MEF / PGFE

Suivant la nature du financement, les prêts sont plus importants avec des parts respectives de 68,4% en 2016, 60,2% en 2017 et 86,8% en 2018.

Les dons représentent 20% en moyenne des engagements de 2016 à 2018 et ont été plus

importants en 2017 (37,1%).

Outre les prêts et les dons, 367 milliards de F CFA d'engagements de la France au titre des premier et deuxième Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), sont également enregistrés au cours de ces trois (03) années.

4.2. Répartition détaillée des financements publics extérieurs

4.2.1 Par groupe de partenaires

Les financements publics extérieurs dont a bénéficié la Côte d'Ivoire sur la période 2016-2018 ont été octroyés principalement par vingt-quatre (24) groupes de partenaires (Voir graphique 6). Suivant le montant total des financements, le groupe de la Banque Mondiale est au premier rang avec un engagement financier de 707,7 milliards de F CFA dont 96,2% sous forme de prêts et 3,8% sous forme de dons. Il est suivi de la coopération française avec 626,8 milliards de F CFA dont 39,4% sous forme de prêts et 58,6% au titre du C2D et 2% sous forme de dons.

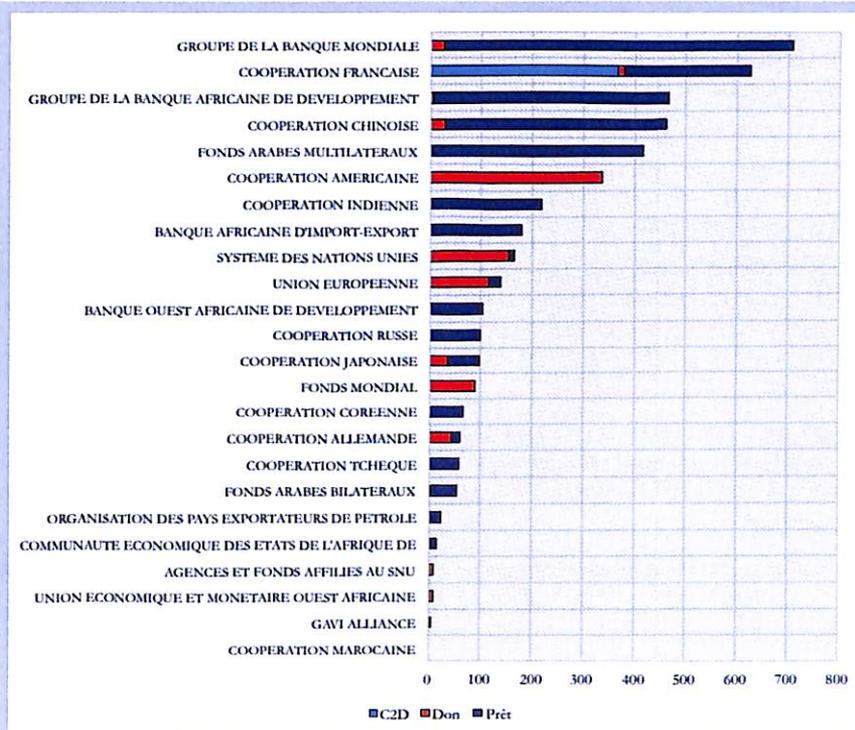
Le groupe de la Banque Africaine de Développement vient en troisième position avec 466,3 milliards de F CFA dont la quasi-totalité des engagements est sous

forme de prêts (98,6%), suivi de la coopération chinoise avec 461,3 milliards de F CFA dont 93,5% au titre des prêts et 6,5% sous forme de dons et des Fonds Arabes multilatéraux avec 417,9 milliards de F CFA avec 99,8% au titre des prêts. La coopération américaine suit avec 336,3 milliards de F CFA constitués uniquement de dons.

Les autres principales sources de financement sont respectivement la coopération indienne (219,2 milliards de F CFA), la Banque Africaine d'Import-Export (179,7 milliards de F CFA), le Système des Nations Unies (164,1 milliards de F CFA), l'Union Européenne (139,3 milliards de F CFA), la Banque Ouest Africaine de Développement (102,6 milliards de F CFA) et la Coopération Russe avec 100 milliards de F CFA.

Le graphique 6 donne une vue synoptique des natures de financement (C2D, prêts et dons) des principaux groupes de partenaires.

Graphique 6 : Répartition des engagements par groupe de partenaires et par nature de financement



Source : DGE

Les groupes de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Mondiale ainsi que les Fonds Arabes Multilatéraux (BID et BADEA) et la coopération indienne octroient la quasi-totalité

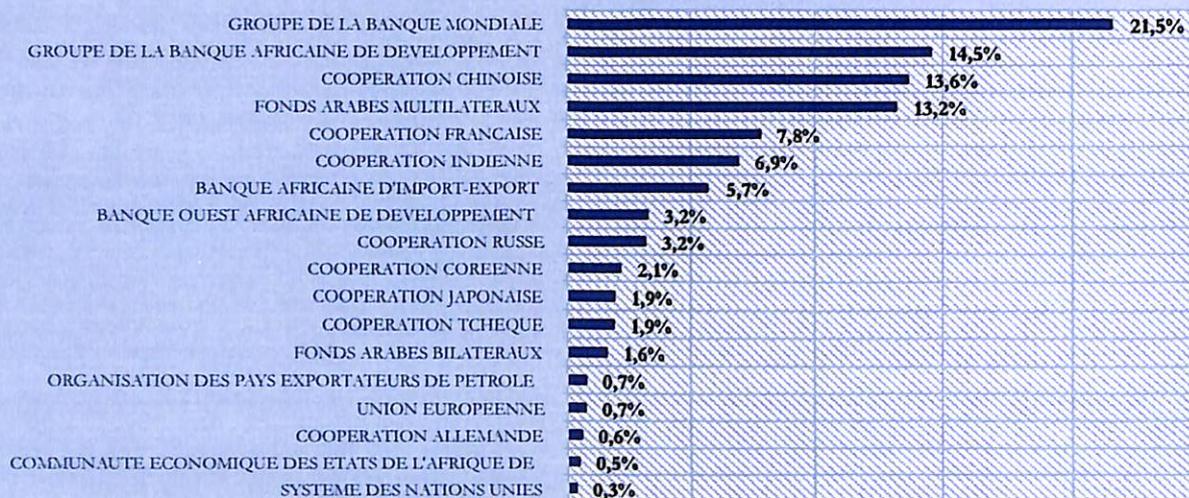
des ressources par des prêts tandis que les appuis de la coopération américaine et plus de 90% des appuis du système des Nations Unies ne sont que des dons.

4.2.2 Par nature de financement

Au titre des prêts, les principales sources de financement sur la période 2016-2018 sont le groupe de la Banque Mondiale (680,8 milliards de F CFA), le groupe de la Banque

Africaine de Développement (459,9 milliards de F CFA), la coopération chinoise (431,3 milliards de F CFA), les Fonds Arabes Multilatéraux (417,2 milliards de F CFA) et la coopération française (247,2 milliards de F CFA).

Graphique 7 : Répartition des principaux prêts par groupe de partenaire

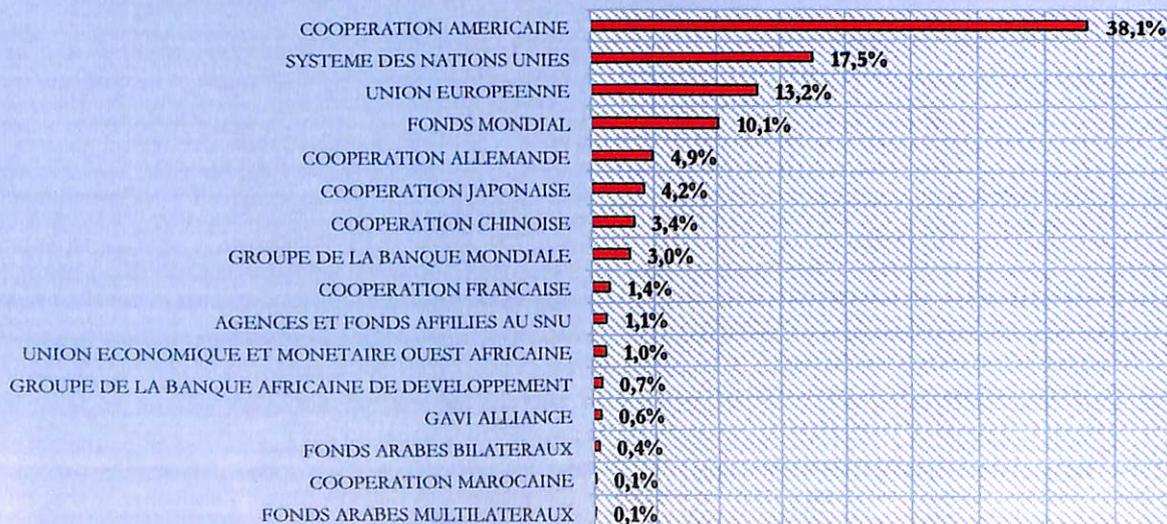


Source : MEF / PGFE

Quant aux engagements financiers sous forme de dons sur la même période, ils proviennent principalement de la coopération américaine, du système des Nations Unies et de l'Union

Européenne avec respectivement 336,3 milliards de F CFA, 154,3 milliards de F CFA et 116,4 milliards de F CFA.

Graphique 8 : Répartition des principaux dons par groupe de partenaire



Source : MEF / PGFE

En ce qui concerne les C2D, ils sont exclusivement octroyés par l'Agence Française de Développement (AFD) avec une contribution de 367 milliards de F CFA.

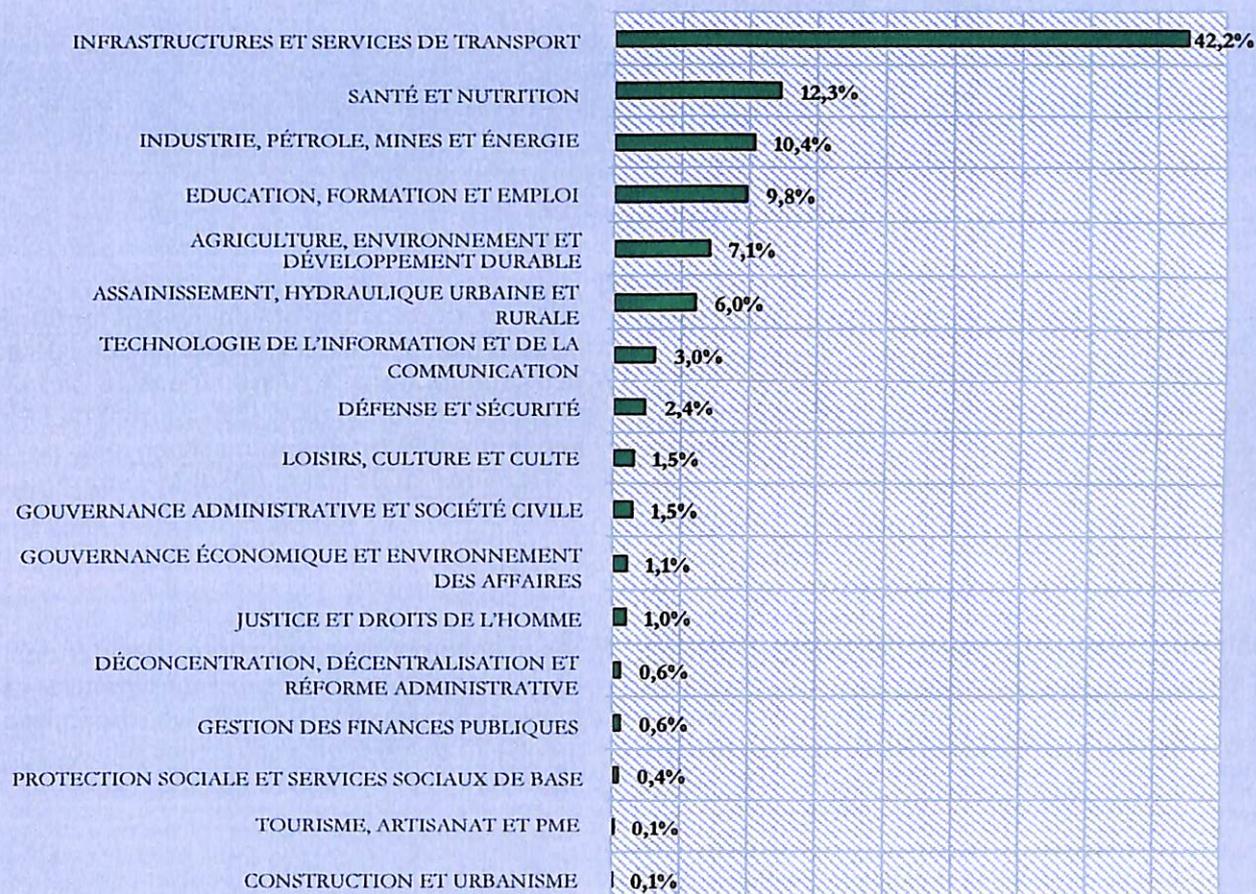
4.2.3 Par secteur d'activité

Les engagements financiers conclus de 2016 à 2018 entre les partenaires au développement et la Côte d'Ivoire sont principalement affectés au secteur « infrastructures et services de transport ».

Ce secteur absorbe 42,2% des engagements financiers sur la période. Il est suivi des secteurs « santé-nutrition » (12,3%), « industrie - pétrole - mines-énergie » (10,4%) et « éducation-formation-emploi » (9,8%).

Les secteurs « agriculture - environnement - développement durable » et « assainissement - hydraulique urbaine et rurale » affichent des taux respectifs de 7,1% et 6,0% sur la période.

Graphique 9 : Principaux secteurs bénéficiaires des engagements financiers de 2016 et 2018



Source : MEF / PGFE



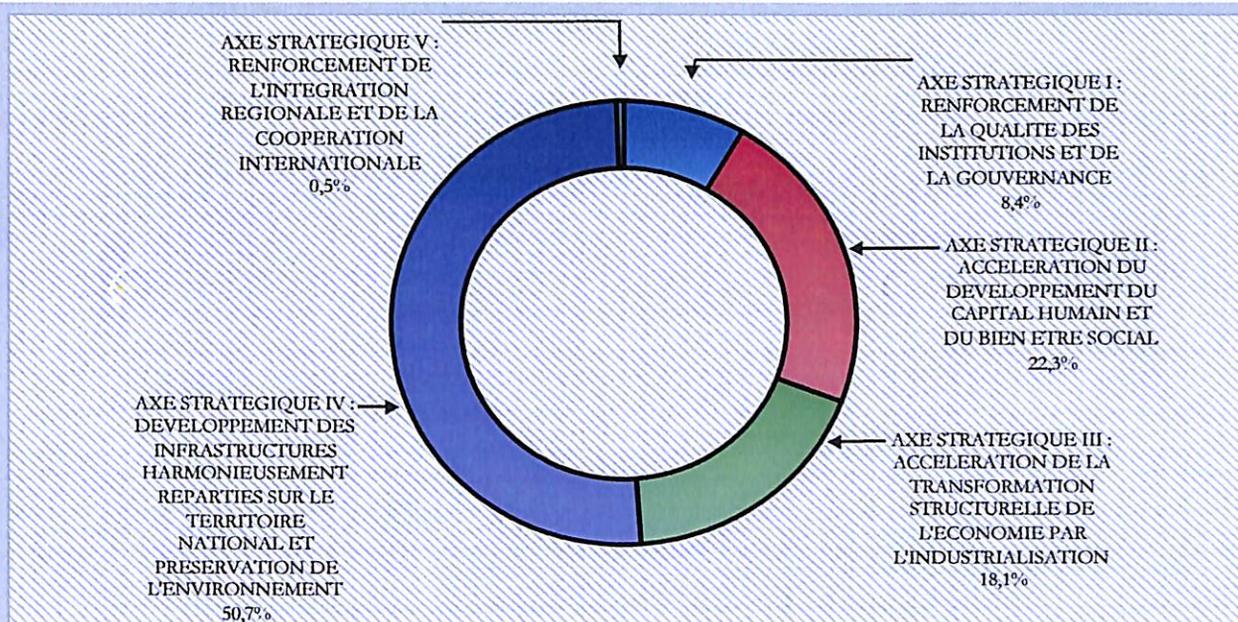
5.1. Alignement sur les stratégies et priorités nationales

Les priorités de développement du Gouvernement sont retracées dans le Plan National de Développement (PND). Faisant suite au PND 2012-2015, le PND 2016-2020 est le document de stratégie en vigueur et les investissements publics financés par les ressources internes et externes devraient se focaliser sur les édifices, les infrastructures et les actions sociales prioritaires prévus.

Pour rappel, le PND 2016-2020 a été élaboré et validé avec le concours de toutes les parties (Ministères, OSC, collectivités territoriales, secteur

privé et partenaires au développement). Les priorités retenues constituent un critère de sélection des interventions à réaliser dans le cadre du développement du pays. Cela permet de faire le lien entre les interventions financées par les partenaires et les axes/résultats stratégiques définis dans cette stratégie nationale consacrant ainsi l'alignement des partenaires sur les priorités du Gouvernement.

Les financements acquis auprès des partenaires au développement se répartissent suivant les axes stratégiques du PND 2016-2020 avec des variations du niveau de ressources affectées plus ou moins importantes d'une année à l'autre.

Graphique 10 : Financements des partenaires suivant les axes stratégiques du PND 2016-2020

Source : MEF / PGFE

Les ressources acquises de 2016 à 2018 sont principalement affectées aux activités prévues par l'axe stratégique IV (50,7%).

Celui-ci est relatif au développement des infrastructures avec l'ouverture de grands chantiers visant l'amélioration de l'assainissement et du transport (nouvelles routes, acquisition d'autobus et d'avions, renouvellement du parc automobile, etc.), l'aménagement de la baie de Cocody et la construction de stades (stade olympique d'Ebimpé, stade de Korhogo et stade de San Pedro).

Les financements sont orientés à hauteur de 22,3% vers les activités visant la réalisation des objectifs de l'axe stratégique II du PND avec les projets d'envergure de renforcement des infrastructures et d'équipement des secteurs de la santé et de l'éducation. La part des ressources extérieures affectées à l'axe stratégique III (18,1%) finance essentiellement les secteurs de l'électricité et l'agriculture.

5.2. Alignement sur les priorités locales

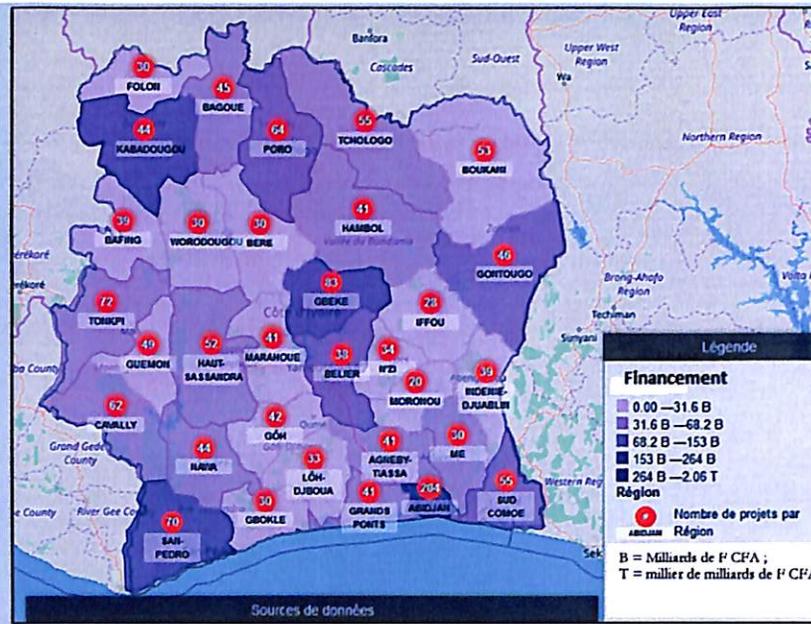
Les interventions du Gouvernement sont généralement pilotées par des équipes qui rendent directement compte à l'administration centrale. Les financements des partenaires au développement sont obtenus à la suite d'échanges

directs avec l'administration centrale sans implication et concertation préalable, dans la plupart des cas, avec les collectivités territoriales concernées. Cela peut conduire à des difficultés ou des échecs dans la mise en oeuvre de programmes/projets ainsi qu'à l'absence/l'insuffisance de mécanismes de coordination, d'appropriation et de pérennisation des acquis.

Aussi, face aux nombreux enjeux et défis de développement durable des territoires, le processus de décentralisation reste à approfondir et devrait aboutir à la participation effective des collectivités territoriales au processus de définition de leurs besoins ainsi qu'à une mise en oeuvre efficace des actions de développement sur leurs territoires respectifs.

La carte 1 illustre la répartition des financements par région sur l'étendue du territoire national. Elle donne également le nombre de programmes et projets financés ou cofinancés par les partenaires au développement, tous secteurs confondus, sur la période 2016-2018. Toutes ces interventions sont pilotées par des unités qui dépendent de l'administration centrale et/ou des agences des partenaires au développement.

Carte 1 : Répartition des financements acquis de 2016 à 2018 par région/district

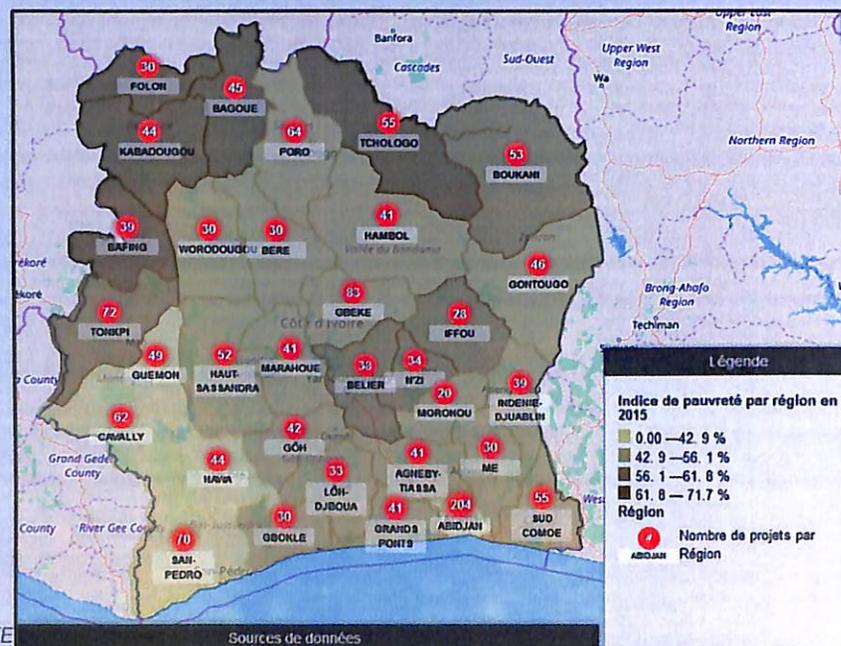


Source : MEF / PGFE

La collectivité territoriale recevant le plus de financements des partenaires est le District Autonome d'Abidjan avec une enveloppe de 2 064,4 milliards de F CFA, soit 41,5% des financements acquis sur la période. Suivent les régions de San Pédro, du Gbékè et du Kabadougou avec respectivement 270,8 milliards de F CFA (5,4%), 264,4 milliards de F CFA (5,3%) et 217,7 milliards de F CFA (4,4%). Le District Autonome d'Abidjan enregistre également le plus grand nombre de projets (204).

L'enquête sur le niveau de vie des ménages réalisée en 2015 (ENV 2015) a permis d'obtenir les données de la pauvreté sur l'ensemble du territoire national. La carte 2 montre que les régions du nord-ouest et du nord-centre sont les plus pauvres tandis que celles du sud-ouest de la Côte d'Ivoire sont les régions ayant l'indice de pauvreté le plus faible. Les financements extérieurs acquis devraient être orientés prioritairement dans les zones les plus pauvres afin de réduire les disparités régionales.

Carte 2 : Répartition des projets par région de 2016 à 2018 selon le niveau de pauvreté



Source : MEF / PGFE

La superposition des cartes 1 et 2 indique que, malgré leur niveau de pauvreté, les régions du Folon et du Bafing reçoivent très peu de financements des partenaires. Par contre, la région de la Nawa et le District d'Abidjan qui figurent parmi les zones les moins pauvres ont reçu les financements les plus élevés.

Le niveau des investissements dans la région de la Nawa se justifie par la réalisation du barrage de Soubré avec 75,3 milliards de F CFA de décaissement effectif de 2016 à 2018. La zone d'Abidjan est principalement caractérisée par d'importants investissements liés à l'aménagement du port et de l'aéroport, à la construction de routes et au renouvellement du parc automobile de la Société de Transport d'Abidjan (SOTRA).

A terme, il est envisagé de partager les informations sur les projets mis en œuvre dans les localités avec les collectivités territoriales en vue d'une meilleure appropriation et d'une optimisation des conditions de mise en œuvre des actions de développement local. Des dispositions devraient être prises pour assurer le financement des charges récurrentes et la pérennisation des acquis des projets par les collectivités territoriales. Cette démarche vise à améliorer la coordination des actions de développement local se traduisant par une plus grande cohérence dans les interventions au niveau local et une répartition équitable des ressources budgétaires.

5.3. Alignement sur les procédures nationales de gestion des finances publiques

Les progrès réalisés en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des dépenses de l'Etat sont généralement lents. Certains partenaires ont leurs procédures de passation de marché, de

décaissements, de rapportage, d'évaluation et d'audit malgré les efforts entrepris par le Gouvernement en matière de transparence et d'harmonisation des procédures.

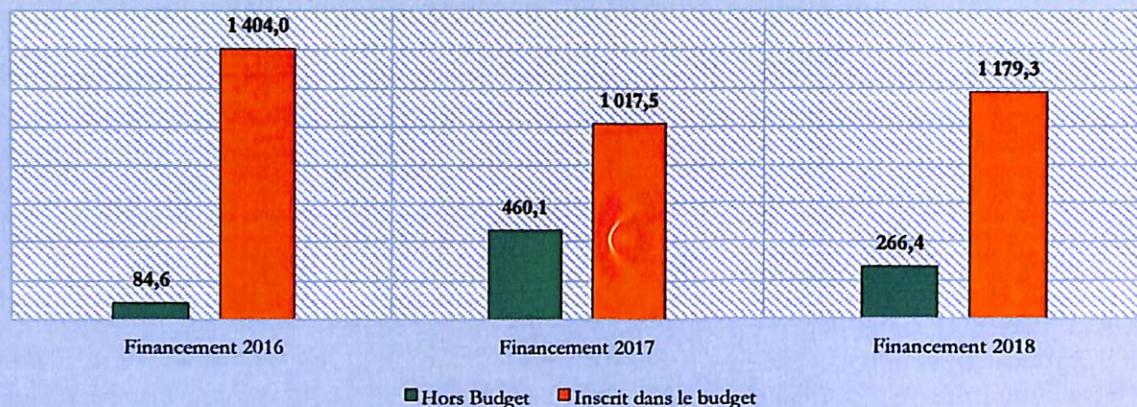
En effet, le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) demeure le seul outil utilisé pour l'exécution de la dépense, accessible par tous les services financiers des Ministères et institutions de l'Etat. Il existe également le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP) permettant la planification des opérations, le suivi des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

Ces instruments ont été renforcés par les dispositions du décret N°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers. Ce décret apporte des innovations majeures au niveau de la procédure d'exécution des dépenses des projets cofinancés et des procédures de passation des marchés publics. Par ailleurs, aucune instruction particulière n'est donnée par le Gouvernement pour le contenu/canevas et la périodicité des rapports de mise en œuvre et d'évaluation de performance.

L'état de réalisation physique et financière de la quasi-totalité des projets cofinancés est effectué à l'initiative de la partie nationale dans le cadre de la préparation du budget de la contrepartie de l'année suivante (année n+1).

Sur un total de 4 412 milliards de F CFA de financements mobilisés de 2016 à 2018, environ 811 milliards de F CFA, soit 18,4% n'ont pas été exécutés suivant les procédures nationales comme illustré dans le graphique 11 ci-après.

Graphique 11 : Répartition des financements des années 2016, 2017 et 2018 des partenaires suivant les procédures de gestion (hors budget/inscrit au budget)

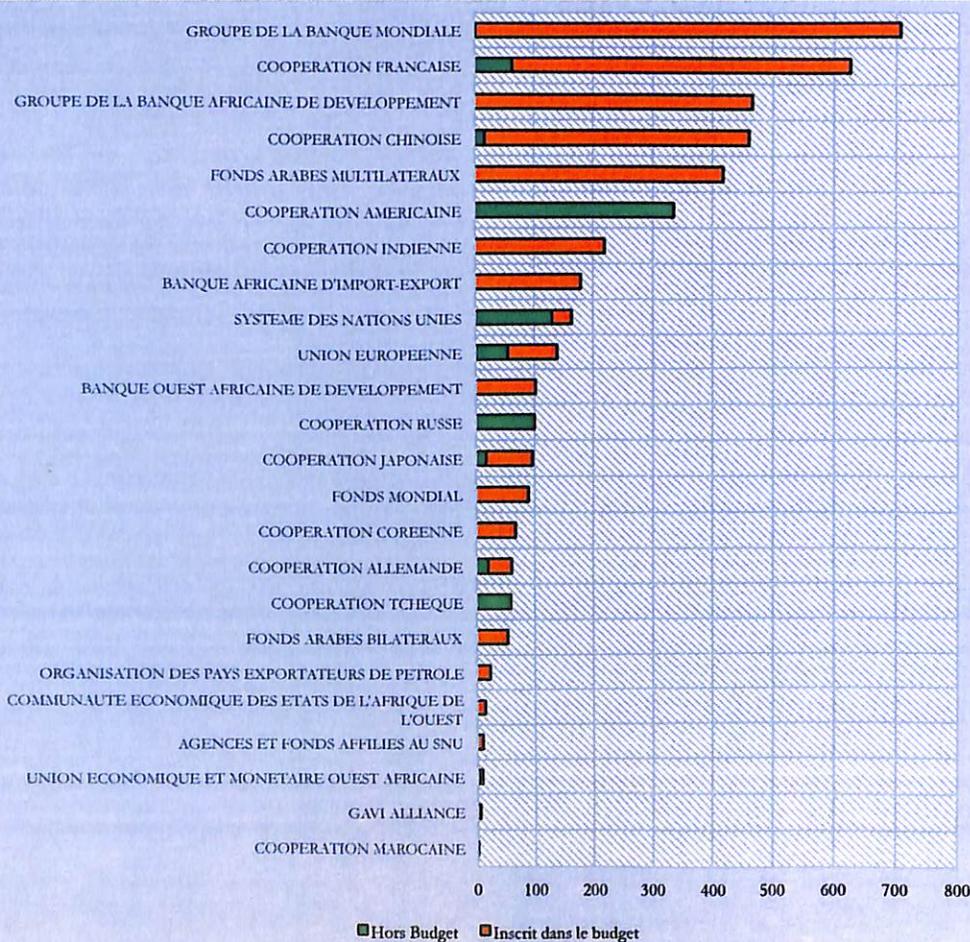


Source : MEF/PGFE, en milliards de F CFA

Les financements exécutés en dehors des procédures nationales sont exclusivement des dons. La totalité des ressources provenant de la coopération américaine, la coopération tchèque et la coopération russe est octroyée en dehors

des procédures nationales. Il en est de même pour la quasi-totalité des financements du système des Nations Unies en dehors du Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA).

Graphique 12 : Financements des partenaires suivant les procédures de décaissement



Source : MEF / PGFE

A l'opposé, d'autres groupes de partenaires tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, les fonds arabes et la coopération indienne n'utilisent que les procédures nationales dans le cadre du financement de leurs interventions en Côte d'Ivoire. Dans ce cas, les financements octroyés sont retracés dans le budget de l'Etat et permettent ainsi un meilleur suivi des décaissements dans la mise en œuvre des programmes et projets concernés.

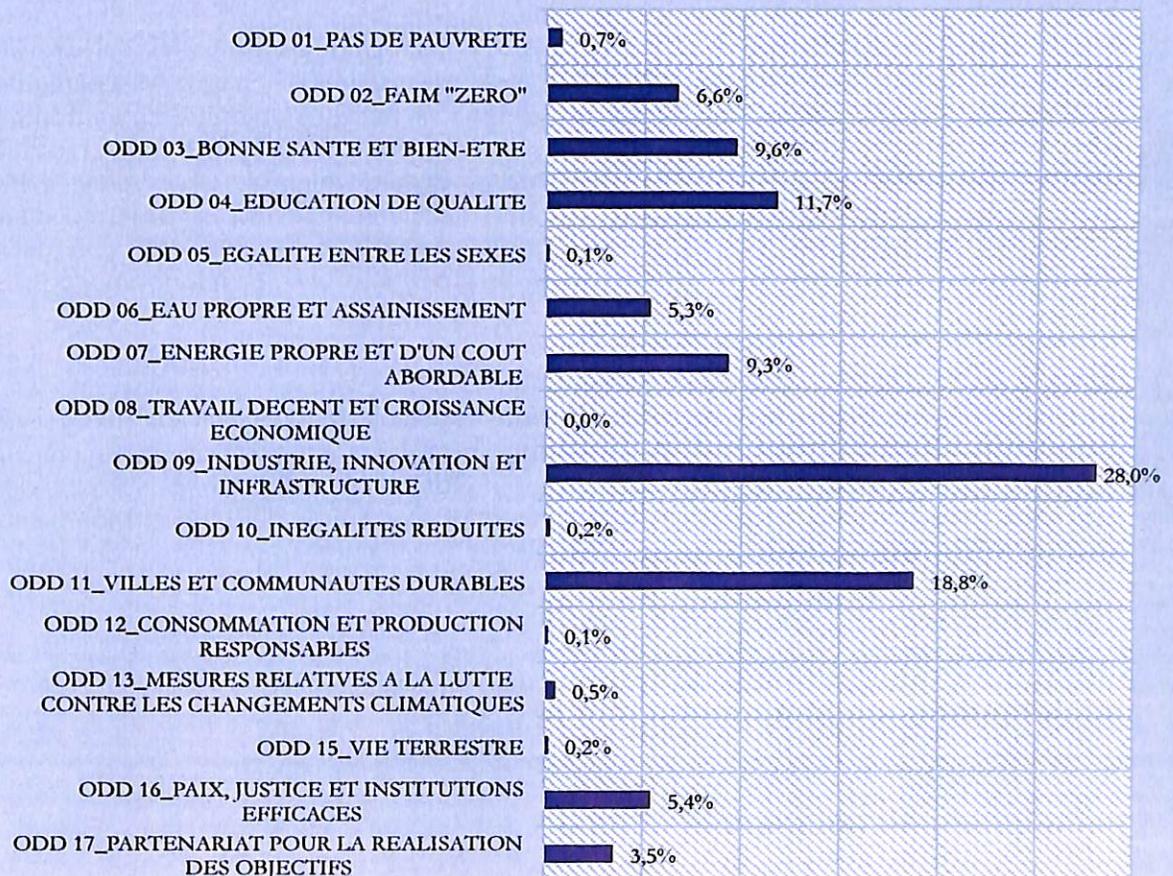
5.4. Répartition des financements suivant les Objectifs de Développement Durable (ODD)

La Côte d'Ivoire a adopté les Objectifs de

Développement Durable (ODD) depuis le 25 septembre 2015. A ce titre, elle s'engage à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030. Une attention particulière est donc accordée à cette problématique dans la mise en œuvre des actions du Gouvernement.

Les programmes et projets financés par les partenaires de 2016 à 2018 sont principalement orientés vers les infrastructures et l'industrie tandis que les actions relatives à la préservation des écosystèmes marins ne reçoivent quasiment pas d'appui de l'extérieur (voir graphique 13).

Graphique 13 : Répartition des financements acquis de 2016 à 2018 suivant les ODD



Source : MEF / PGFE

5.5. Mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes et projets

Les financements mobilisés auprès des partenaires au développement sont généralement des appuis-projets/programmes. La quasi - totalité des projets cofinancés avec l'Etat dispose d'unités de coordination comprenant notamment un chef de projet et un responsable de suivi-évaluation recrutés suivant les procédures du partenaire. Les règles et procédures de gestion diffèrent d'un partenaire à un autre.

Pour les programmes et projets suivant totalement ou partiellement les procédures nationales, les responsables de projets rendent compte aux services ou directions de l'administration centrale en charge des projets au sein des Ministères de tutelle. Les missions de suivi-évaluation s'effectuent par des équipes conjointes (Ministères, responsables de projets, représentants de partenaires). Cependant, il arrive que les Ministères ne soient pas associés à certaines missions. Il n'existe pas de texte réglementaire contraignant les responsables de projets à transmettre systématiquement les rapports de suivi-évaluation aux Ministères de tutelle. Ainsi, l'administration publique centrale se trouve parfois peu informée des activités se réalisant sur le terrain.

En outre, des missions de suivi - évaluation sont diligentées et financées par les partenaires pour leur propre compte. Certains documents sont transmis par l'équipe projet à l'administration publique centrale pour information.

Concernant les projets sans contrepartie nationale et ne suivant que les procédures de décaissement du partenaire, les services en charge de la mise

en œuvre desdits projets et les directions des affaires financières des Ministères de tutelle ainsi que la Direction Générale du Budget et des Finances ne disposent généralement pas d'information sur l'état de leur mise en œuvre.

En vue de corriger ces dysfonctionnements, les efforts du Gouvernement ont permis de mettre en place dans tous les Ministères, des directions/services en charge de la planification et du suivi des programmes et projets. Des dispositions complémentaires dans le domaine du suivi et évaluation devraient permettre de systématiser la transmission des rapports de mise en œuvre à ces directions/services et de réduire progressivement le nombre d'unités de coordination. Les directions/services en charge des programmes et projets existant au sein de chaque Ministère pourraient assurer le suivi de ces projets tel que réalisé dans d'autres pays africains.

Au Rwanda par exemple, seul le service en charge des projets de chaque Ministère effectue le suivi des activités et jouit d'une autorité effective sur le terrain. Pour parvenir à un résultat similaire en Côte d'Ivoire, plusieurs étapes sont nécessaires notamment le respect des procédures nationales de gestion des finances publiques par tous les partenaires au développement.

5.6. Financement des secteurs par les partenaires

Le tableau 2 donne un aperçu des secteurs financés par les groupes de bailleurs. Il montre la multiplicité des secteurs financés par groupe de partenaires. Par exemple, la Banque Mondiale et la France financent respectivement onze (11) et neuf (09) secteurs.

Tableau 2 : Financements des secteurs par groupe de partenaires

Groupe du Partenaire	Secteur	Total financement 2016-2018 (En milliards de F CFA)
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	290,7
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	199,1
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	60,1
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	37,3
	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	37,3
	SANTÉ ET NUTRITION	34,0
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	29,4
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	15,2
	CONSTRUCTION ET URBANISME	3,0
	PROTECTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	0,9
	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	0,7
S/Total	707,7	
COOPERATION FRANCAISE	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	159,2
	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	113,9
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	87,6
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	85,1
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	60,2
	SANTÉ ET NUTRITION	56,8
	JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME	40,7
	DÉCONCENTRATION, DÉCENTRALISATION ET RÉFORME ADMINISTRATIVE	23,0
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	0,2
S/Total	626,8	
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	286,8
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	90,4
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	73,9
	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	13,5
	ETUDES ET ENQUÊTES	0,8
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	0,8
	S/Total	466,3
COOPERATION CHINOISE	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	228,8
	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	96,0
	LOISIRS, CULTURE ET CULTES	67,3
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	35,0
	GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	16,8
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	13,1
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	4,2
	S/Total	461,3
FONDS ARABES MULTILATERAUX	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	220,1
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	124,8
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	53,0
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	13,0
	SANTÉ ET NUTRITION	6,9
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	0,2
S/Total	417,9	
COOPERATION AMERICAINE	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	165,5
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	87,7
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	36,6
	SANTÉ ET NUTRITION	28,4
	GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	7,2
	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	5,8

Groupe du Partenaire	Secteur	Total financement 2016-2018 (En milliards de F CFA)
	PROTECTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	2,7
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	2,3
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	0,1
	S/Total	336,3
COOPERATION INDIENNE	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	177,3
	SANTÉ ET NUTRITION	41,9
	S/Total	219,2
BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	179,7
	S/Total	179,7
SYSTEME DES NATIONS UNIES	SANTÉ ET NUTRITION	86,5
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	14,2
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	13,6
	PROTECTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	12,9
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	11,0
	GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	10,5
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	10,1
	JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME	2,5
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	2,0
	ETUDES ET ENQUÊTES	0,7
S/Total	164,1	
UNION EUROPEENNE	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	42,2
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	24,6
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	23,0
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	19,4
	GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	12,3
	TOURISME, ARTISANAT ET PME	5,9
	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	5,4
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	3,9
	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	2,6
S/Total	139,3	
BANQUE OUEST AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	44,5
	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	41,6
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	16,0
	TOURISME, ARTISANAT ET PME	0,4
S/Total	102,6	
COOPERATION RUSSE	SANTÉ ET NUTRITION	100,0
	S/Total	100,0
COOPERATION JAPONAISE	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	61,9
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	17,1
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	9,3
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	3,5
	DÉCONCENTRATION, DÉCENTRALISATION ET RÉFORME ADMINISTRATIVE	2,5
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	0,6

Groupe du Partenaire	Secteur	Total financement 2016-2018 (En milliards de F CFA)
	PROTECTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	0,6
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	0,4
	SANTÉ ET NUTRITION	0,4
	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	0,3
	S/Total	96,6
FONDS MONDIAL	SANTÉ ET NUTRITION	89,3
	S/Total	89,3
COOPERATION COREENNE	SANTÉ ET NUTRITION	67,5
	S/Total	67,5
COOPERATION ALLEMANDE	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	26,4
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	17,7
	SANTÉ ET NUTRITION	13,1
	PROTECTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE	2,4
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	1,4
	S/Total	61,1
COOPERATION TCHEQUE	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	59,0
	S/Total	59,0
FONDS ARABES BILATERAUX	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	17,0
	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	14,3
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	12,5
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	9,9
	ETUDES ET ENQUÊTES	0,1
	S/Total	53,8
ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	10,7
	EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	6,8
	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	5,9
	S/Total	23,3
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	SANTÉ ET NUTRITION	11,5
	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	3,0
	S/Total	14,5
AGENCES ET FONDS AFFILIES AU SNU	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	4,5
	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	3,9
	ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE	0,7
	SANTÉ ET NUTRITION	0,4
	DÉFENSE ET SÉCURITÉ	0,3
	GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET SOCIÉTÉ CIVILE	0,2
	S/Total	9,9
UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE	INDUSTRIE, PÉTROLE, MINES ET ÉNERGIE	5,1
	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	3,8
	ETUDES ET ENQUÊTES	0,2
	S/Total	9,2
GAVI ALLIANCE	SANTÉ ET NUTRITION	5,5
	S/Total	5,5
COOPERATION MAROCAINE	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	1,0
	S/Total	1,0
	TOTAL	4 412,0

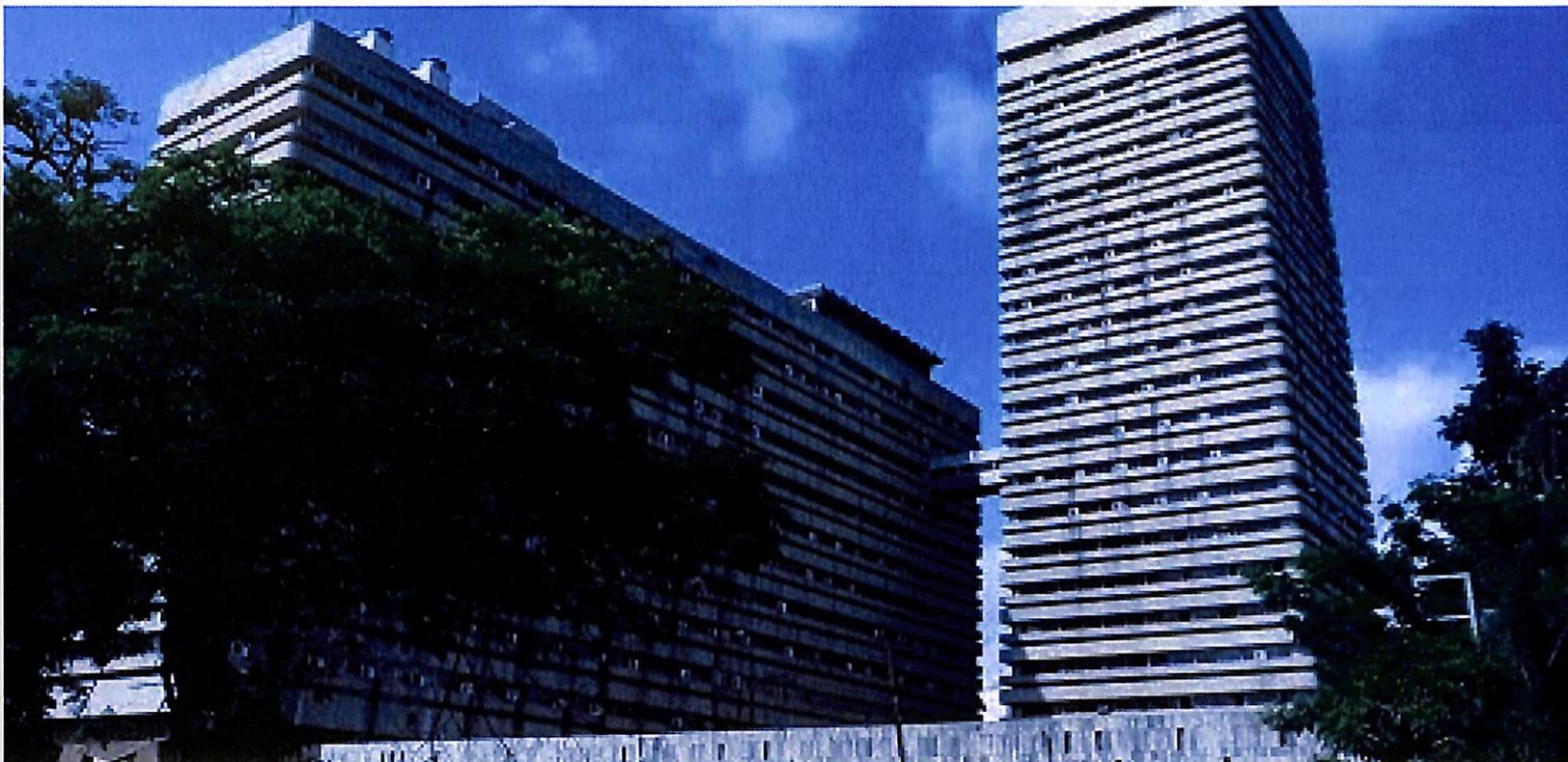
Source : MEF / PGFE

Les défis de développement sont nombreux et la détermination du Gouvernement permet de mobiliser des ressources extérieures importantes pour y faire face. Cependant, il conviendrait, suivant les avantages comparatifs des partenaires

d'œuvrer à réduire la multiplicité des secteurs d'intervention afin d'éviter l'émiettement des ressources en vue d'une meilleure efficacité des financements obtenus.



VI. DECAISSEMENTS ET CAPACITE D'ABSORPTION DES RESSOURCES PUBLIQUES EXTERIEURES



La capacité d'absorption des financements est l'aptitude à consommer les financements publics extérieurs acquis dans le cadre de la coopération internationale. Il n'est pas toujours aisé de déterminer la capacité d'absorption en raison des difficultés à obtenir les prévisions de décaissements des partenaires en temps réel, surtout pour les programmes et projets exécutés suivant les procédures des bailleurs.

6.1. Décaissements effectifs

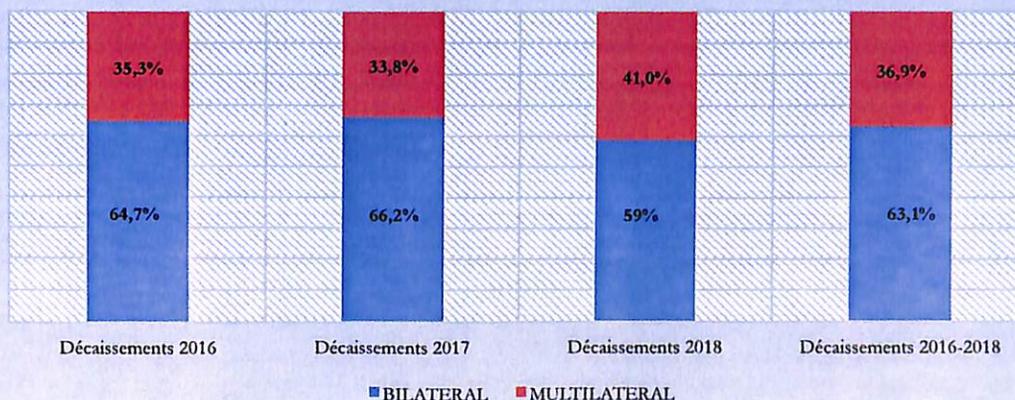
Il existe deux types de décaissement. Les décaissements effectifs sont les tirages effectués du compte du bailleur au compte

projet ou au compte de l'entreprise bénéficiaire (paiement direct) tandis que les décaissements prévus sont les budgets annuels affectés à chaque projet.

6.1.1 Par type de partenaires

L'analyse des ressources effectivement décaissées sur la période 2016-2018 révèle que 1 619,9 milliards de F CFA et 948,2 milliards de F CFA proviennent respectivement de la coopération bilatérale et multilatérale, portant ainsi le volume total des décaissements sur ces trois années à 2 568,1 milliards de F CFA.

Graphique 14 : Répartition des décaissements par type de partenaires



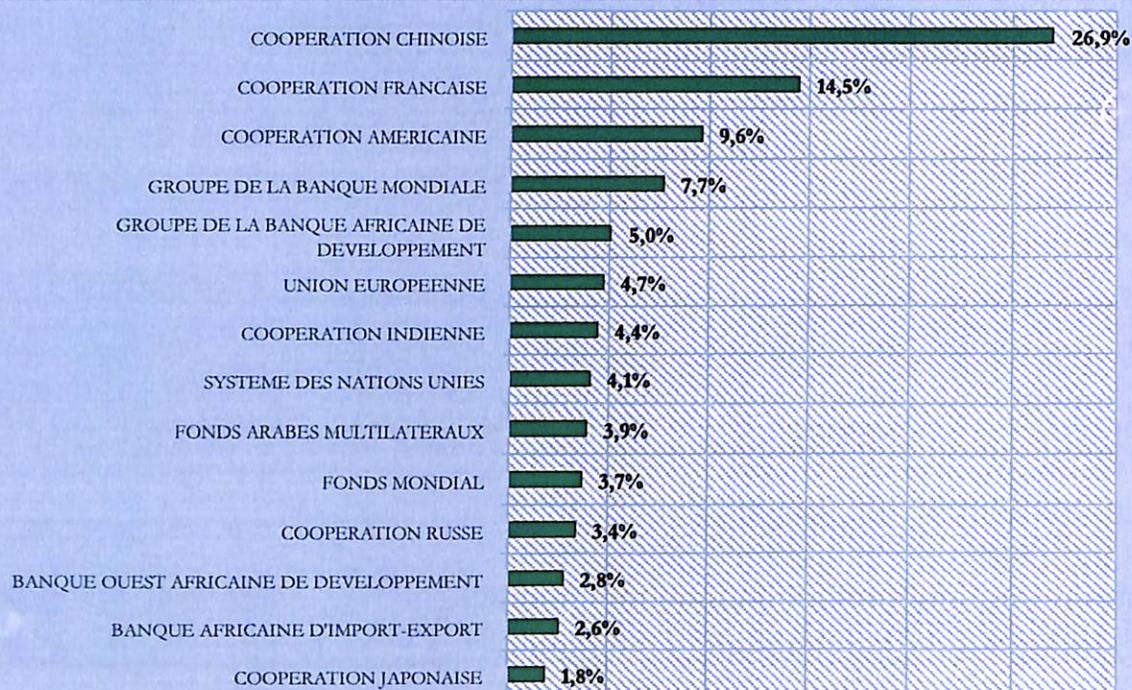
Source : MEF / PGFE

6.1.2 Par groupe de partenaires

Suivant le montant total des décaissements effectifs, la coopération chinoise se classe au premier rang avec 690,7 milliards de F CFA (26,9%).

Elle est suivie de la coopération française et de la coopération américaine avec respectivement 371,8 milliards de F CFA (14,5%) et 246,5 milliards de F CFA (9,6%).

Graphique 15 : Répartition des décaissements par groupe de partenaires



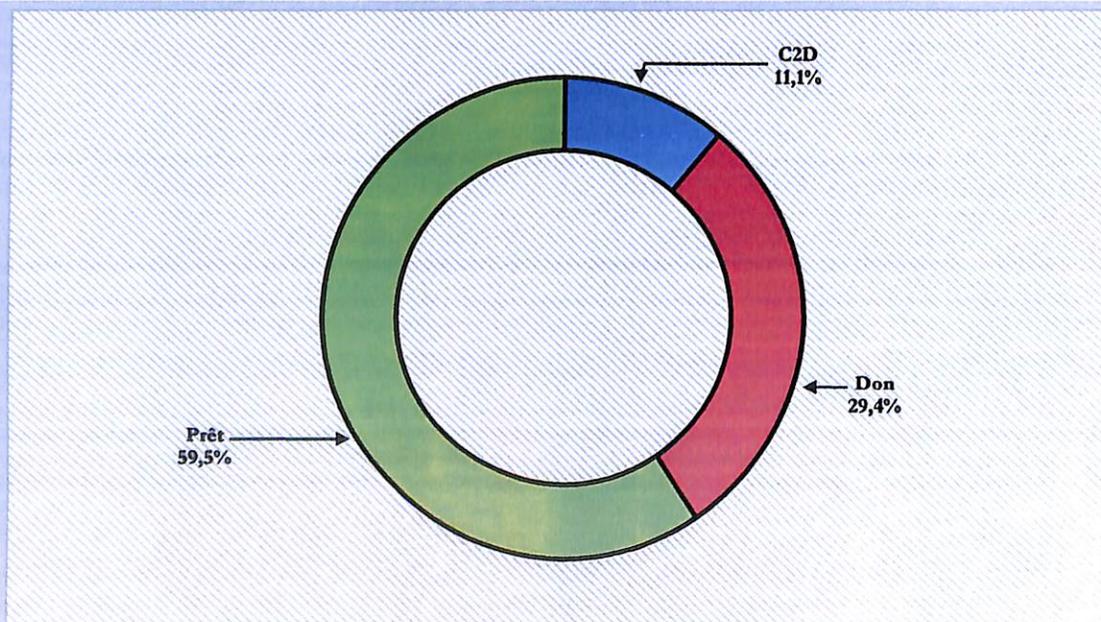
Source : MEF / PGFE

6.1.3 Par nature de financement

Suivant la nature de financement, les décaissements effectués sur la période 2016-2018

sont répartis en prêts (59,5%), dons (29,4%) et C2D (11,1%).

Graphique 16 : Répartition des décaissements par nature de financement



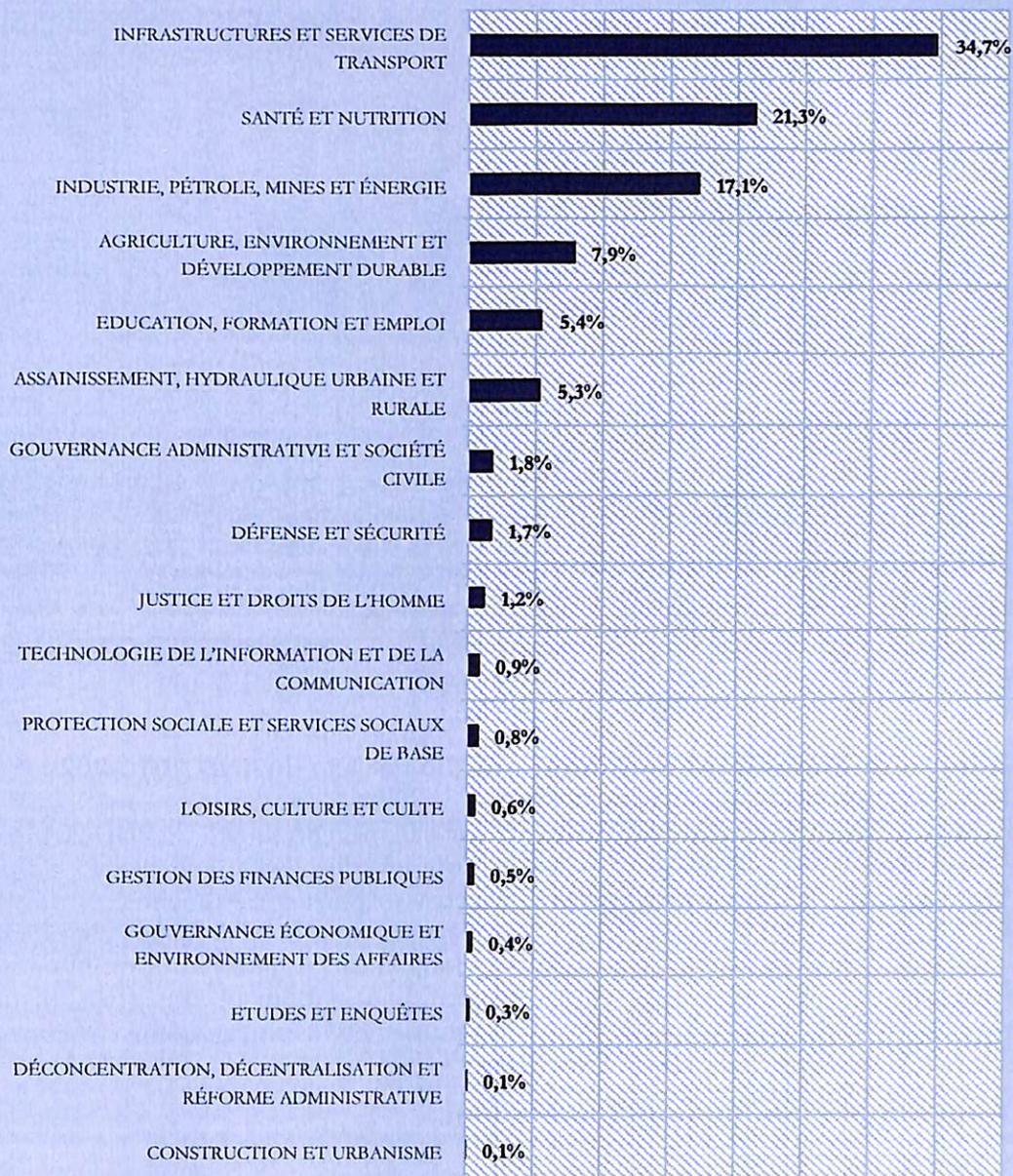
Source : MEF / PGFE

6.1.4 Par secteur

Les secteurs des infrastructures-services de transport et de la santé-nutrition sont les deux (02) premiers secteurs bénéficiaires des décaissements des partenaires de 2016 à 2018 avec respectivement

890,8 milliards de F CFA, soit 34,7% et 546,7 milliards de F CFA, soit 21,3%. Ils sont suivis du secteur de l'industrie-pétrole-mines-énergie qui bénéficie de 438,9 milliards de F CFA, soit 17,1% des décaissements enregistrés.

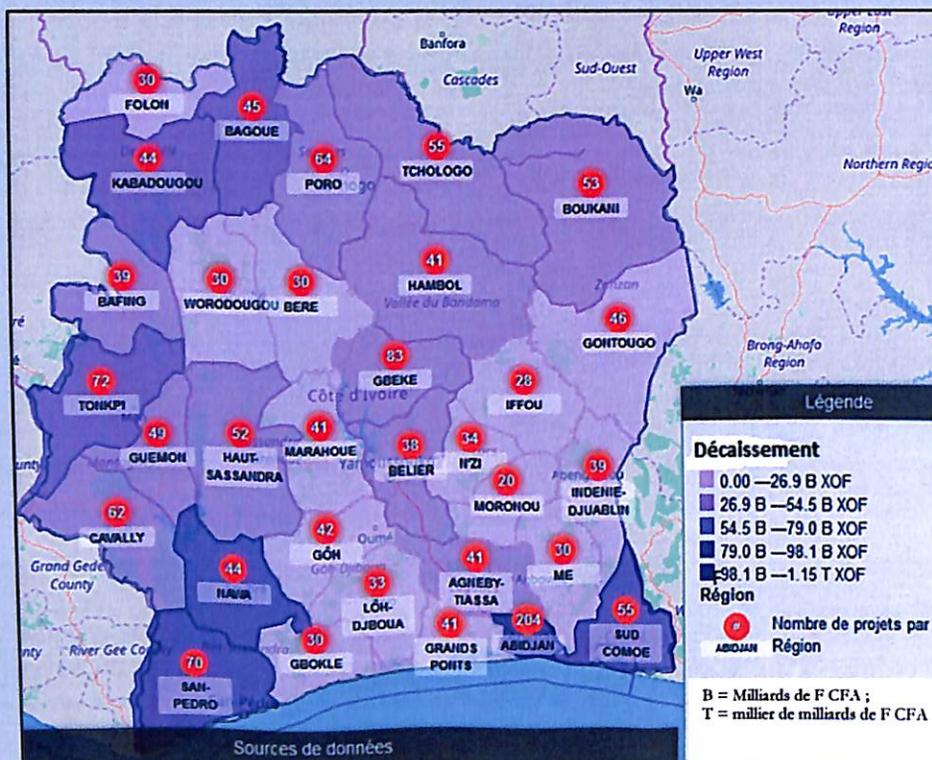
Graphique 17 : Répartition des décaissements par nature de financement



Source : MEF / PGFE

La carte 3 donne un aperçu du volume des décaissements effectifs des partenaires par région sur la période.

Carte 3 : Répartition des décaissements effectifs des partenaires par région/district de 2016 à 2018



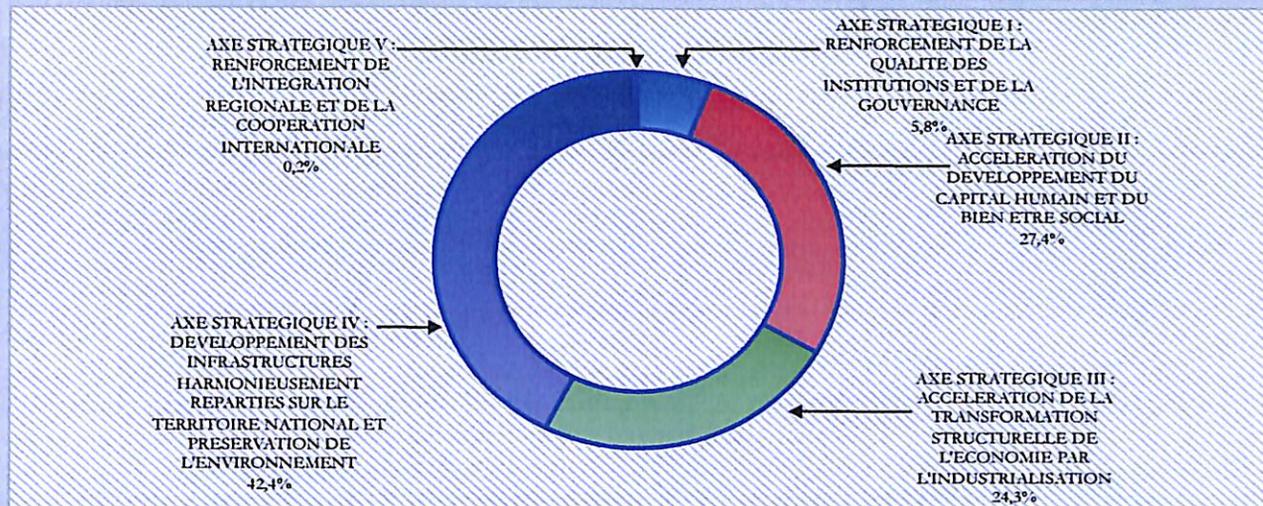
Source : MEF / PGFE

Les décaissements des partenaires au développement sont principalement orientés vers le District Autonome d'Abidjan avec une enveloppe de 1 151,1 milliards de F CFA. Suivent les régions du Sud Comoé, de la Nawa et de San Pédro avec respectivement 98 milliards de F CFA, 94 milliards de F CFA et 90,2 milliards de F CFA.

6.1.6 Par axe du PND 2016-2020

Dans la mise en œuvre du PND 2016-2020, le montant de 2 568,1 milliards de F CFA décaissé par les partenaires au développement est orienté à 42,4% au profit de l'axe IV relatif au développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environne-

Graphique 18 : Répartition des décaissements par type de partenaires



Source : MEF / PGFE

Les ressources décaissées sur la période 2016-2018 tiennent également compte des décaissements effectués sur les financements mobilisés antérieurs à l'année 2016.

6.2. Taux de décaissement effectif des partenaires au développement et de l'Etat

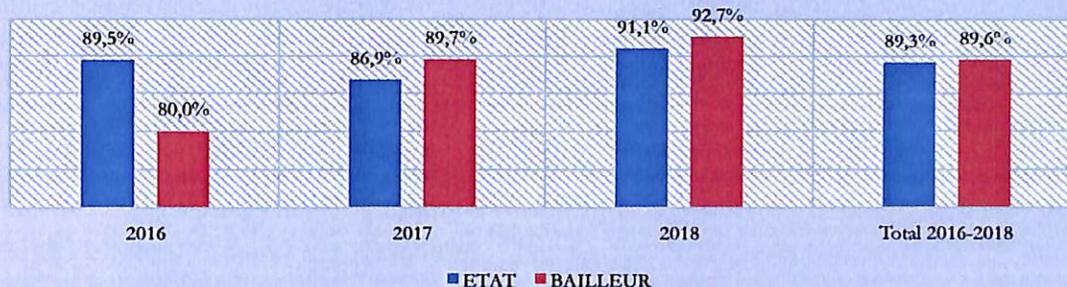
6.2.1. Par type d'acteur (Etat/partenaires)

Le taux de décaissement effectif des financements des programmes et projets est obtenu par le rapport des décaissements effectifs sur les prévisions

annuelles de décaissement annoncées en début d'exercice budgétaire.

Sur la période 2016-2018, la somme des montants prévus être décaissés s'élèvent à 2 877,3 milliards de F CFA pour les partenaires au développement et à 306,1 milliards de F CFA pour la contrepartie nationale. La somme des décaissements effectifs des partenaires s'élève à 2 568,1 milliards de F CFA, soit un taux de décaissement de 89,6% contre 274,4 milliards de F CFA de contrepartie nationale, soit 89,3%.

Graphique 19 : Taux de décaissement effectif des partenaires au développement et de l'Etat

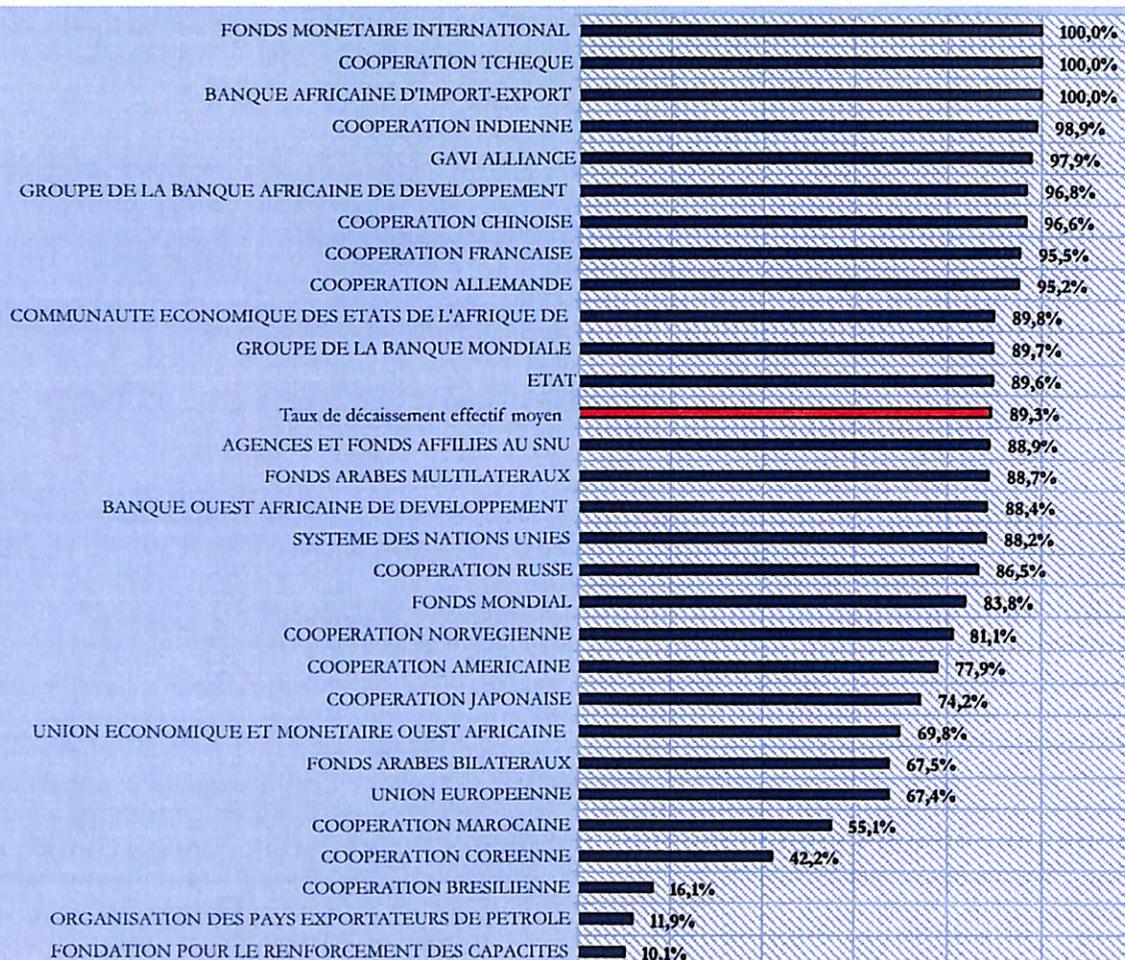


Les partenaires et les services du Gouvernement intervenant dans le circuit de la dépense publique sont sensibilisés à faire en sorte que les taux de décaissement effectifs soient les plus élevés possibles. La communication permanente entre les parties est une solution pour lever les difficultés

entravant l'atteinte de cet objectif.

Les échanges entre les services de l'Etat permettent d'améliorer les textes règlementaires de gestion des projets.

Graphique 20 : Taux de décaissement effectif par groupe de donateur de 2016 à 2018



Source : MEF / PGFE

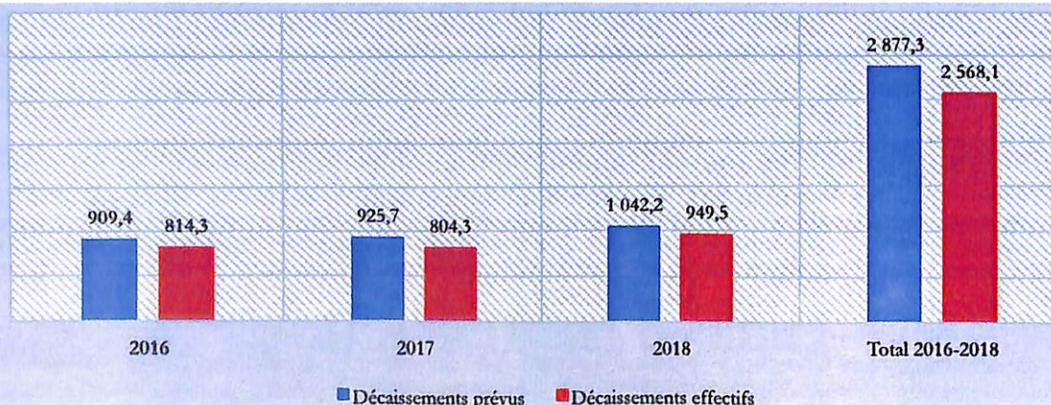
6.2.2. Par année

L'absorption des financements est la capacité à effectuer les tirages sur les ressources mobilisées. Elle se mesure par le taux de décaissement.

Les décaissements prévus pour le financement de programmes et projets des années 2016, 2017

et 2018 au titre des partenaires au développement sont respectivement de 909,4 milliards de F CFA, 925,7 milliards de F CFA et 1 042,2 milliards de F CFA. Les décaissements effectifs se chiffrent à 814,3 milliards de F CFA pour 2016, 804,3 milliards de F CFA en 2017 et 949,5 milliards de F CFA en 2018 soit des taux de décaissements respectifs de 89,5%, 86,9% et 91,1% sur ces trois (03) années.

Graphique 21 : Décaissements prévus et effectifs des financements acquis



Source : MEF / PGFE, en milliards F CFA

Les informations relatives aux décaissements prévus par les partenaires au développement sont collectées auprès de la Direction du Budget de l'Etat, des responsables de projet et des bailleurs.

Les informations concernant les décaissements effectifs sont collectés, outre les sources sus-citées, auprès de la Direction de la Dette Publique et des Dons.

6.3 Difficultés rencontrées

La mise en œuvre des programmes et projets est parfois confrontée à des difficultés. Il s'agit notamment de :

✓ au niveau de la partie nationale

- l'insuffisance de ressources budgétaires allouées aux programmes et projets cofinancés ;

- la mise à disposition tardive des ressources de la contrepartie nationale ;

- la faible implication des collectivités territoriales dans l'identification et la mise en œuvre de certains programmes et projets ;

- l'insuffisante maîtrise des procédures de gestion des programmes et projets de certains partenaires.

✓ au niveau des partenaires

- la gestion directe des ressources par les partenaires, rendant difficile la traçabilité des financements mis à disposition ;

- l'insuffisance d'informations sur l'exécution financière des projets de certains bailleurs, surtout ceux utilisant leurs propres procédures de décaissement.



VII. RECOMMANDATIONS



En vue de renforcer l'efficacité des financements publics extérieurs, les recommandations formulées concernent plusieurs thématiques.

- **Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de coordination et de gestion des financements publics extérieurs**

- Etendre l'application du décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ;

- Renforcer la coordination des actions de toutes les structures mises en place pour contribuer à une meilleure gestion de la mobilisation et de la coordination des ressources extérieures ;

- Assurer la participation effective des structures gouvernementales aux réunions des groupes de travail thématiques déjà fonctionnels au niveau des partenaires en vue de (i) renforcer le dialogue technique entre les acteurs institutionnels et les partenaires ; (ii) optimiser l'utilisation des ressources publiques extérieures ; (iii) accroître le taux d'absorption des ressources publiques extérieures et (iv) améliorer la traçabilité des financements publics extérieurs au niveau des différents secteurs ;

- Finaliser la politique sur les financements publics extérieurs en vue d'exprimer notamment la

conduite à tenir par les partenaires et le Gouvernement en matière de mobilisation et d'exécution des financements des partenaires.

- **Mise en place de mécanismes d'appropriation et de pérennisation des acquis des programmes et projets**

- Impliquer les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets initiés ;

- Déléguer la maîtrise d'ouvrage des programmes et projets d'envergure territoriale aux collectivités concernées.

- **Renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les acteurs non étatiques**

Mettre en place un cadre d'échanges permanent entre le Gouvernement, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.

- **Optimisation des dispositifs de gestion des programmes et projets**

- Réduire le nombre d'unités de coordination des programmes et projets ;

- Renforcer les capacités des structures étatiques en matière de gestion de programmes et projets.

CONCLUSION

L'édition du RCD 2016-2018 confirme la volonté du Gouvernement d'honorer ses engagements pris au niveau international relativement à la redevabilité mutuelle et à la reddition des comptes.

Les efforts conjoints des partenaires et des Ministères ont abouti à la mise à jour des données sur les financements destinés à l'exécution des programmes et projets et permettent de retracer les interventions des partenaires au développement.

La coordination de l'action gouvernementale devrait être renforcée pour une meilleure répartition des ressources mobilisées, en priorisant davantage les besoins des populations locales. Les collectivités territoriales et les organisations de la société civile attendent de jouer pleinement leur rôle dans la planification, la mise en œuvre et la pérennisation des actions financées au niveau local.

Les efforts d'assainissement des finances publiques ainsi que l'amélioration du climat des affaires se poursuivent en vue d'encourager les partenaires à utiliser les procédures nationales de gestion des finances publiques et d'accroître les ressources destinées au financement du développement. L'application de règles de bonne

gouvernance dans la réalisation de toutes ces actions de développement devrait contribuer à l'atteinte des ODD en 2030.

La mise en place d'un dispositif fonctionnel intégré de coordination, de suivi et d'évaluation permettrait de fédérer davantage les complémentarités entre les partenaires et les Ministères. Une telle démarche aurait pour avantage d'éliminer les doublons de financement et d'améliorer l'orientation des interventions avec la création de groupes thématiques regroupant les agences suivant leurs secteurs d'interventions. Les réunions périodiques des partenaires permettent de recadrer les actions à travers le suivi de l'évolution de la mobilisation des ressources et des activités financées.

La création d'un cadre d'échanges permanent entre le Gouvernement, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile permettrait de renforcer la coordination des actions de toutes les structures et de contribuer ainsi à une meilleure gestion de la mobilisation et de la coordination des ressources extérieures.

Le prochain RCD concernera l'année 2019 et abordera des sujets plus spécifiques liés aux financements publics extérieurs.

ANNEXES

Annexe 1. Etat des financements publics acquis de 2016 à 2018 par groupe de partenaires et par nature de financement

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Financements ou engagements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	Association Internationale de Développement	Prêt	53,9	301,6	153,2	508,7
	Scale Up Facility	Don	0,0	2,1	3,1	5,2
	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	Prêt	0,0	0,0	170,9	170,9
	Fonds Fiduciaire_ Banque Mondiale	Don	0,0	0,2	18,7	18,8
		Prêt	1,2	0,0	0,0	1,2
		Don	0,0	0,0	2,8	2,8
	S/Total		55,1	303,9	348,6	707,7
COOPERATION FRANCAISE	Agence Française de Développement_C2D 2	C2D	304,1	40,0	23,0	367,0
	Agence Française de Développement	Prêt	0,0	78,7	78,7	157,4
	Société Générale Paris	Don	4,9	7,2	0,2	12,4
	Gouvernement français	Prêt	0,0	0,0	57,7	57,7
		Prêt	16,1	15,9	0,0	32,1
		Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	Institut de Recherche pour le Développement	Don	0,1	0,0	0,0	0,1
	S/Total		325,3	141,9	159,6	626,8
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT	Banque Africaine de Développement	Prêt	279,2	81,2	0,0	360,4
		Don	0,6	0,3	0,0	0,8
	Fonds Africain de Développement	Prêt	50,7	41,0	0,0	91,7
		Don	0,0	5,5	0,0	5,5
	Fonds d'Appui à la Transition	Prêt	0,0	7,9	0,0	7,9
		Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	S/Total		330,5	135,8	0,0	466,3
COOPERATION CHINOISE	EximbankChine	Prêt	102,8	4,2	160,9	268,0
	Gouvernement chinois	Prêt	67,3	0,0	0,0	67,3
		Don	13,1	0,0	16,8	29,9
	Bank of China	Prêt	0,0	0,0	96,0	96,0
	China Yunnan Construction and Investment Holding Group	Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	S/Total		183,2	4,2	273,8	461,3
FONDS ARABES MULTILATERAUX	Banque Islamique de Développement ISTISNA'A	Prêt	117,5	153,8	0,0	271,3
	Banque Islamique de Développement	Prêt	4,4	16,6	66,8	87,9
		Don	0,0	0,2	0,0	0,2
	Banque Islamique de Développement IJARAHA	Prêt	39,3	0,0	0,0	39,3
	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	Prêt	6,9	11,9	0,0	18,8
		Don	0,0	0,3	0,2	0,5
	S/Total		168,1	182,8	67,0	417,9

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Financements ou engagements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
	Prevention					
	President's Emergency Plan For AIDS Relief	Don	0,0	0,9	1,8	2,6
	S/Total		20,8	313,7	1,8	336,3
COOPERATION INDIENNE	Eximbank-Inde	Prêt	177,3	41,9	0,0	219,2
	S/Total		177,3	41,9	0,0	219,2
BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT	Banque Africaine d'Import Export	Prêt	0,0	0,0	179,7	179,7
	S/Total		0,0	0,0	179,7	179,7
SYSTEME DES NATIONS UNIES	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance	Don	24,1	76,4	0,0	100,5
	Fonds des Nations Unies pour la Population	Don	0,0	26,7	0,0	26,8
	Organisation Mondiale de la Santé	Don	7,2	0,0	3,9	11,0
	Haut Commissariat des Réfugiés	Don	5,7	3,2	1,9	10,7
	Fonds International pour le Développement Agricole	Prêt	0,0	0,0	9,8	9,8
	Programme des Nations Unies pour le Développement	Don	0,3	1,8	0,6	2,7
	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Don	0,6	0,6	0,0	1,2
	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Don	0,1	0,6	0,3	1,0
	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	Don	0,4	0,0	0,0	0,4
	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	Don	0,1	0,0	0,0	0,1
	S/Total		38,4	109,3	16,4	164,1
UNION EUROPEENNE	Fonds Européen pour le Développement 11	Don	18,3	46,1	9,4	73,8
	Fonds Européen pour le Développement REGIONAL	Don	9,1	18,2	2,6	29,9
	Banque Européenne d'Investissements	Prêt	0,0	23,0	0,0	23,0
	UE Ligne Thématique Union Européenne	Don	5,6	0,0	5,6	11,2
		Don	0,0	1,6	0,0	1,6
	S/Total		33,0	88,8	17,6	139,3
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	Banque Ouest Africaine de Développement	Prêt	0,5	42,0	60,0	102,6
	S/Total		0,5	42,0	60,0	102,6
COOPERATION RUSSE	Banque d'Investissement Russe _VTB CAPITAL plc	Prêt	0,0	0,0	100,0	100,0
	S/Total		0,0	0,0	100,0	100,0
COOPERATION JAPONAISE	Agence Japonaise de Coopération Internationale	Prêt	0,0	59,8	0,0	59,8
		Don	19,2	5,8	5,3	30,3
	Ambassade du Japon	Don	3,2	1,0	2,3	6,5
	S/Total		22,4	66,6	7,6	96,6
FONDS MONDIAL	Fonds Mondial	Don	0,0	0,0	89,3	89,3
	S/Total		0,0	0,0	89,3	89,3
COOPERATION	Eximbank-Corée	Prêt	67,5	0,0	0,0	67,5
COOPERATION AMERICAINE	Millennium Challenge Corporation	Don	0,0	297,0	0,0	297,0
	United States Agency for International Development	Don	8,1	15,6	0,0	23,7
	Ambassade des Etats Unis d'Amérique	Don	8,1	0,2	0,0	8,3
	Center for Disease Control and Prevention	Don	4,6	0,1	0,0	4,7

ANNEXES

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Financements ou engagements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
COREENNE	S/Total		67,5	0,0	0,0	67,5
COOPERATION ALLEMANDE	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Prêt	0,0	0,0	17,7	17,7
		Don	3,3	11,2	1,1	15,5
	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Don	11,8	14,9	1,1	27,8
	S/Total		15,1	26,1	19,8	61,1
COOPERATION TCHEQUE	Banque Tchèque Ceskoslovenská Obchodni banka, a.s	Prêt	0,0	0,0	59,0	59,0
	S/Total		0,0	0,0	59,0	59,0
FONDS ARABES BILATERAUX	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique	Prêt	14,3	9,9	17,0	41,3
		Don	0,1	0,0	0,0	0,1
	Fonds Saoudien	Prêt	8,8	0,0	0,0	8,8
		Don	3,7	0,0	0,0	3,7
S/Total		26,9	9,9	17,0	53,8	
ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE	OPEC Fund for International Development	Prêt	6,8	0,0	16,5	23,3
	S/Total		6,8	0,0	16,5	23,3
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	3,0	0,0	11,5	14,5
	S/Total		3,0	0,0	11,5	14,5
AGENCES ET FONDS AFFILIES AU SNU	Fonds Mondial pour l'Environnement	Don	4,5	0,0	0,4	4,8
	Fonds Fiduciaire du Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne	Don	0,0	3,5	0,0	3,5
	Fonds Central d'Intervention d'Urgence	Don	1,2	0,0	0,0	1,2
	Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies	Don	0,0	0,4	0,0	0,4
	S/Total		5,6	3,9	0,4	9,9
UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine	Don	8,9	0,3	0,0	9,2
	S/Total		8,9	0,3	0,0	9,2
GAVI ALLIANCE	Gavi Alliance	Don	0,0	5,5	0,0	5,5
	S/Total		0,0	5,5	0,0	5,5
COOPERATION MAROCAINE	Royaume du Maroc	Don	0,0	1,0	0,0	1,0
	S/Total		0,0	1,0	0,0	1,0
TOTAL			1 488,6	1 477,7	1 445,7	4 412,0

Source : MEF / PGFE

Annexe 2. Etat des décaissements de 2016 à 2018 par groupe de partenaires et par nature de financement

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Décaissements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
COOPERATION CHINOISE	Eximbank - Chine	Prêt	248,8	241,2	180,8	670,8
	Gouvernement chinois	Prêt	14,0	0,0	0,0	14,0
		Don	0,0	0,9	5,0	5,9
	S/Total			262,8	242,1	185,8
COOPERATION FRANCAISE	Agence Française de Développement_C2D 2	C2D	46,2	43,2	78,6	168,0
	Agence Française de Développement_C2D 1	C2D	73,5	15,9	29,9	119,2
	Agence Française de Développement	Prêt	0,0	0,0	29,5	29,5
		Don	0,7	0,3	19,4	20,4
	Gouvernement français	Prêt	9,7	5,0	9,8	24,6
		Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	Société Générale Paris	Prêt	0,0	0,0	9,9	9,9
	Institut de Recherche pour le Développement	Don	0,1	0,0	0,0	0,1
S/Total			130,2	64,4	177,1	371,8
COOPERATION AMERICAINE	President's Emergency Plan For AIDS Relief	Don	70,1	72,1	61,2	203,4
	United States Agency for International Development	Don	18,6	13,5	1,7	33,8
	Ambassade des Etats Unis d'Amérique	Don	3,8	3,4	0,0	7,2
	Center for Disease Control and Prevention	Don	2,0	0,2	0,0	2,2
	S/Total			94,5	89,2	62,8
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	Association Internationale de Développement	Prêt	13,4	47,4	66,9	127,7
		Don	30,6	14,5	13,8	58,9
	Partenariat Mondial pour l'Education	Don	7,5	1,1	0,0	8,6
	Fonds Fiduciaire_ Banque Mondiale	Don	0,8	0,5	0,8	2,1
	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	Don	0,0	0,1	0,3	0,5
		Prêt	0,0	0,3	0,0	0,3
S/Total			52,3	63,9	81,8	198,0
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT	Banque Africaine de Développement	Prêt	1,1	36,9	47,6	85,6
		Don	1,0	1,0	0,1	2,1
	Fonds Africain de Développement	Prêt	3,3	11,5	9,9	24,7
		Don	6,2	4,5	6,4	17,1
	Fonds d'Appui à la Transition	Don	0,0	0,0	0,0	0,0
		Prêt	0,0	0,0	0,0	0,0
S/Total			11,6	53,8	64,1	129,5
UNION EUROPEENNE	Fonds Européen pour le Développement 10	Don	33,9	10,2	7,6	51,6
	UE Ligne Thématique	Don	14,0	5,9	11,8	31,7
	Fonds Européen pour le Développement 11	Don	5,9	7,1	16,0	28,9
	Fonds Européen pour le Développement REGIONAL	Don	2,0	0,2	3,3	5,5
	Union Européenne	Don	1,0	1,6	0,9	3,4

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Décaissements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
	Fonds Européen pour le Développement 9	Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	S/Total		56,8	24,9	39,5	121,2
COOPERATION INDIENNE	Eximbank -Inde	Prêt	8,2	88,0	17,4	113,6
	S/Total		8,2	88,0	17,4	113,6
SYSTEME DES NATIONS UNIES	Organisation des Nations Unie pour l'Enfance	Don	22,1	14,1	23,2	59,4
	Fonds des Nations Unies pour Population	Don	5,4	4,0	1,6	11,0
	Haut-Commissariat des Réfugiés	Don	6,1	2,8	2,0	10,9
	Organisation Mondiale de la Santé	Don	2,9	4,2	1,5	8,7
	Fonds International pour le Développement Agricole	Don	1,2	3,1	2,2	6,5
		Prêt	0,1	0,4	1,3	1,8
	Programme des Nations Unie pour le Développement	Don	1,2	1,2	0,6	3,0
	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Don	0,5	0,7	0,1	1,3
	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Don	0,1	0,3	0,2	0,7
	Opération des Nations Unies Côte d'Ivoire	Don	0,3	0,0	0,0	0,4
	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et Culture	Don	0,2	0,1	0,0	0,3
	Programme des Nations Unies l'Environnement	Don	0,1	0,0	0,0	0,1
	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	S/Total		40,2	30,9	32,9	104,0
FONDS ARABES MULTILATERAUX	Banque Islamique de Développement	Prêt	24,3	22,9	38,6	85,7
		Don	0,0	0,0	0,0	0,0
	Banque Islamique de Développement ISTISNA'A	Prêt	1,8	5,0	0,2	7,0
	Banque Arabe pour le Développement Economique Afrique	Prêt	2,3	1,7	2,7	6,8
	Banque Islamique de Développement - IJARAHA	Prêt	0,0	0,2	0,2	0,5
	S/Total		28,5	29,8	41,8	100,0
FONDS MONDIAL	Fonds Mondial	Don	36,1	26,7	31,7	94,5
	S/Total		36,1	26,7	31,7	94,5
COOPERATION RUSSE	Banque d'Investissement Russe_VTB CAPITAL plc	Prêt	0,0	0,0	86,5	86,5
	S/Total		0,0	0,0	86,5	86,5
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	Banque Ouest Africaine de Développement	Prêt	30,3	26,0	15,0	71,3
	S/Total		30,3	26,0	15,0	71,3
BANQUE	Banque Africaine d'Import	Prêt	0,0	0,0	65,6	65,6

ANNEXES

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Décaissements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
AFRICAINNE D'IMPORT-EXPORT EXPORT	Export					
	S/Total		0,0	0,0	65,6	65,6
COOPERATION JAPONAISE	Agence Japonaise de Coopération Internationale	Don	6,1	21,0	2,1	29,2
		Prêt	0,0	1,6	0,0	1,6
	Ambassade du Japon	Don	11,5	4,6	0,6	16,6
	S/Total		17,6	27,1	2,7	47,4
COOPERATION ALLEMANDE	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Don	4,4	5,6	7,9	17,9
		Prêt	0,0	0,0	0,0	0,0
	Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	Don	3,5	10,5	1,0	15,0
		Prêt	0,4	0,1	0,2	0,7
S/Total		8,2	16,2	9,1	33,6	
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque d'Investissement et de Développement et de la CEDEAO	Prêt	6,9	8,1	13,2	28,2
	S/Total		6,9	8,1	13,2	28,2
FONDS ARABES BILATERAUX	Fonds Saoudien	Prêt	2,6	2,1	3,1	7,8
	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique	Prêt	1,7	1,4	4,8	7,8
	S/Total		4,3	3,4	7,9	15,7
GAVI ALLIANCE	Gavi Alliance	Don	11,9	0,9	1,7	14,5
	S/Total		11,9	0,9	1,7	14,5
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	Fonds Monétaire International	Prêt	6,9	3,9	0,2	11,0
	S/Total		6,9	3,9	0,2	11,0
COOPERATION TCHEQUE	Banque Tchèque Ceskoslovenská Obchodni banka, a.	Prêt	0,0	0,0	10,4	10,4
	S/Total		0,0	0,0	10,4	10,4
UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine	Don	3,9	1,4	0,8	6,0
	S/Total		3,9	1,4	0,8	6,0
AGENCES ET FONDS AFFILIES AU SNU	Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies	Don	0,0	1,0	0,8	1,8
	Fonds Central d'Intervention d'Urgence	Don	1,2	0,0	0,0	1,2
	Fonds Fiduciaire du Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne	Don	0,0	0,2	0,3	0,5
	Fonds Mondial pour l'Environnement	Don	0,2	0,1	0,1	0,3
	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	Don	0,1	0,0	0,0	0,1
	S/Total		1,4	1,3	1,2	3,8
COOPERATION MAROCAINE	Royaume du Maroc	Don	1,2	1,5	0,0	2,7
	S/Total		1,2	1,5	0,0	2,7
COOPERATION COREENNE	Agence Coréenne de Coopération Internationale	Don	0,0	0,5	0,0	0,5
	S/Total		0,0	0,5	0,0	0,5
COOPERATION	Gouvernement norvégien	Don	0,1	0,1	0,2	0,4

Groupe du Partenaire	Agence donatrice	Nature du financement	Décaissements (En milliards de F CFA)			
			2016	2017	2018	Total 2016-2018
NORVEGIENNE	S/Total		0,1	0,1	0,2	0,4
ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE	OPEC Fund for International Development	Prêt	0,1	0,1	0,1	0,3
	S/Total		0,1	0,1	0,1	0,3
FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES	Fondation Pour le Renforcement des Capacités	Don	0,2	0,0	0,0	0,2
	S/Total		0,2	0,0	0,0	0,2
COOPERATION BRESILIENNE	Gouvernement brésilien	Don	0,1	0,0	0,0	0,1
	S/Total		0,1	0,0	0,0	0,1
TOTAL			814,3	804,3	949,5	2 568,1



Annexe 3. Définitions des principaux termes

La présente liste de définitions de termes utilisés dans le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles.

Alignement. L'alignement signifie que les donateurs s'engagent à aligner leurs efforts sur les priorités nationales de développement; ils fondent l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures nationales de développement des pays partenaires. Cet engagement constitue l'un des cinq principes fondamentaux de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra par lequel les donateurs s'engagent à utiliser les systèmes nationaux comme option par défaut (de première intention) pour les programmes d'aide gérés par le secteur public. En contrepartie, les pays en développement améliorent la qualité et la transparence de leurs systèmes de gestion des finances publiques. Un manque d'alignement conduit à des résultats non durables, et compromet les institutions et les processus nationaux.

Appropriation. Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement. Un principe fondamental à la fois de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra ainsi que de l'Accord de Partenariat de Busan. L'appropriation signifie que les pays en développement ont la maîtrise de leurs politiques et stratégies de développement; les fournisseurs d'aide alignent leurs programmes de coopération sur ces politiques et stratégies et concentrent leurs efforts sur l'obtention de résultats qui répondent aux priorités des pays en développement; ces derniers améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption.

Appui budgétaire. Transfert de ressources financières au budget de l'Etat d'un pays partenaire dans le but de contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Un bailleur de fonds, plutôt que de financer des projets individuellement, met à la disposition du Trésor des fonds à des fins de dépenses d'investissement et de dépenses courantes. Il comporte un certain nombre d'avantages dont : la baisse des coûts de transaction de l'aide, le renforcement de la responsabilité de l'Etat bénéficiaire et de sa capacité de gestion. L'appui budgétaire présente aussi des risques parmi lesquels, la mauvaise gestion des finances, l'augmentation de la corruption et la traçabilité.

Capacité d'absorption (des ressources publiques extérieures). Ce terme désigne la capacité d'un pays ou d'une organisation à recevoir de l'aide et à l'utiliser efficacement. Souvent, les pays en développement n'ont pas cette capacité. Par exemple, un pays peut recevoir suffisamment d'argent pour permettre à tous les enfants d'aller à l'école primaire, mais être incapable d'utiliser cet argent dans l'immédiat parce qu'il manque de professeurs ou d'écoles, ou parce que sa structure administrative est inadéquate. Il doit d'abord former des professeurs, construire des écoles et améliorer l'efficacité de sa structure administrative, et augmenter ainsi sa "capacité d'absorption". Le terme est également utilisé dans le cadre de l'allocation des fonds structurels pour parler de la capacité de consommation des fonds en particulier pour certains Etats qui sont très loin d'arriver à un taux d'absorption satisfaisant. Aujourd'hui, on avance souvent l'argument de la faible capacité d'absorption des pays partenaires pour justifier une limitation des ressources de l'APD.

Contrepartie nationale. Contribution, en espèces ou en nature, du Gouvernement aux projets ou activité de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel. Elle représente entre 10% et 20% du coût du projet.

Coopération bilatérale : Assistance mutuelle et complémentaire entre deux Etats. Elle est régie par un traité qui comporte des accords dans plusieurs domaines : économique, financier, technique, culturel, etc.

Coopération multilatérale : Partenariat entre plusieurs Etats (au moins trois) ou entre un Etat et des organisations internationales regroupant plusieurs pays telles que l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, les Institutions Financières Internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement, etc.).

Donateur. Par donateur, on entend tout organisme public-y compris les Etats et les collectivités locales habilités à consentir une aide publique au développement. Les organisations non gouvernementales (ONG) par lesquelles transite l'APD pour être réinvestie dans des actions de développement sont considérées comme donateurs. Par contre, les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donateurs en vertu de cette définition.

Cofinancement. Le financement de programmes et projets est assuré par plus d'une source, sans compter le gouvernement bénéficiaire. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

Contrat de désendettement et de développement (C2D). Nouvel instrument qui permet à la France de tester la mise en œuvre de l'approche programme. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement sous forme de dons des échéances de dettes d'APD pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTe). Les ressources dégagées sont affectées sous forme d'appui budgétaire à certaines priorités (éducation de base et formation professionnelle ; soins de santé primaire et lutte contre les grandes endémies ; équipements et infrastructures des collectivités locales et aménagement du territoire ; et gestion des ressources naturelles).

Coopération. La coopération est l'action de coopérer, de participer à une œuvre, à un projet commun. C'est la capacité de collaborer à cette action commune ainsi que les liens qui se tissent pour la réaliser. C'est un mode d'organisation sociale qui permet à des individus ayant des intérêts communs de travailler ensemble avec le souci de l'objectif général. Elle nécessite un certain degré de confiance et de compréhension.

Coopération pour le développement. La coopération pour le développement est une politique d'aide économique, financière, culturelle et technique, mise en œuvre à l'échelle internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement (Coopération bilatérale) ; quand elle s'appuie sur des organismes internationaux comme l'OCDE, le PNUD, la FAO, l'OMC, on parle de coopération multilatérale et quand il s'agit d'ONG, on dit coopération associative.

La réflexion sur la coopération pour le développement a évolué en raison de changements sociaux, politiques et financiers importants au cours des vingt dernières années. L'aide représente un type d'assistance dans une palette beaucoup plus large d'instruments et d'approches de coopération pour le développement. Ces derniers incluent : le financement non concessionnel, la coopération Sud-Sud et triangulaire, le financement de la lutte contre le changement climatique, la coopération entre les gouvernements sur les politiques non liées à l'aide et la coopération avec - et parmi - les acteurs non gouvernementaux tels que les entreprises et la société civile.

Coopération technique. Par coopération technique (également appelée « assistance technique »), on entend l'apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation et d'activités de recherche, avec les coûts qui y sont associés. Elle comprend : i) les activités financées par un donneur ayant pour but d'élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique ou des aptitudes productives de la population des pays en développement; ii) les services financés par un donneur, par exemple les concours de conseillers, les aides techniques ou la fourniture de savoir-faire, dans le cadre de l'exécution d'un projet d'équipement.

La coopération technique comprend deux formes : i) la coopération technique autonome dont la vocation est d'accroître le stock de capital intellectuel sans pour autant être associée à un projet d'équipement, ii) la coopération technique intégrées dans des programmes d'investissement (ou des approches fondées sur les programmes) : parmi ces services, on met le concours des conseillers, les aides techniques, la fourniture de savoir-faire lié à l'exécution d'un projet d'équipement et la contribution du propre personnel du pays donneur à la mise en œuvre du projet (gestionnaires techniciens, main-d'œuvre qualifiée).

Coordination des financements publics extérieurs. Processus visant à mobiliser les ressources et à harmoniser les politiques, les programmes et les pratiques des partenaires au développement en vue de maximiser l'apport des ressources au développement. Elle englobe en effet une coordination de l'ensemble de la politique économique du gouvernement. D'où la nécessité de prendre en compte les missions et le fonctionnement des différentes structures impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique.

Décaissements. Transaction par laquelle les ressources publiques extérieures sont effectivement mises à la disposition des pays récipiendaires, déboursements. Transfert international effectif de ressources financières.

Ils peuvent intervenir à plusieurs stades : fournitures de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiements de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Déclaration de Paris. La Déclaration de Paris est un accord international conclu entre 35 donateurs (pays ou organismes d'aide), 26 institutions multilatérales de développement et 56 pays récipiendaires. Elle a été adoptée à Paris en mars-avril 2005 lors du 2ème Forum de Haut niveau sur l'efficacité de l'aide par les ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement. Ils ont pris la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide pour augmenter son efficacité.

La Déclaration de Paris a formulé un ensemble de cinq principes pour guider les efforts sur l'efficacité de l'aide: 1) l'Appropriation, 2) l'Harmonisation, 3) l'alignement, 4) la Gestion Axée sur les Résultats et 5) la Responsabilité Mutuelle. Les donateurs et les pays bénéficiaires ont également convenu que les progrès qu'ils accomplissaient en vue de tenir ces engagements devaient faire l'objet d'un suivi.

Don. Transferts en espèces ou en nature qui n'entraînent pas d'obligation juridique de remboursement pour le bénéficiaire. Sont également considérés comme dons : i) les remises de dette, bien qu'elles n'impliquent pas un nouveau transfert, ii) les aides consenties à des ONG, iii) certains coûts encourus lors de la mise en œuvre des programmes. Il convient de distinguer une remise de dette comptabilisée comme un don et un abandon de dette, qui est l'opération par laquelle un créancier raye unilatéralement une créance de ses livres. Cette opération, contrairement à la remise de dette, ne donne lieu à aucune comptabilisation dans les statistiques du CAD.

Engagement. Obligation ferme énoncée dans un accord ou un contrat équivalent et appuyée par la mise à disposition de fonds publics, par laquelle le donateur s'engage à fournir une assistance d'un montant précis, assortie de conditions financières convenues à des fins déterminées, au profit du pays bénéficiaire.

Engagements de Busan. Ensemble de points d'action qui font partie du Partenariat de Busan pour une

coopération efficace au service du développement.

Efficacité de l'aide. L'expression « efficacité de l'aide » renvoie à la mesure dans laquelle les ressources d'aide arrivent à produire des résultats de développement durable au profit des pays pauvres.

Emergence. Apparu qu'au début des années 1990, le concept d'émergence économique est devenu un concept à la mode, accaparé par tout pays en développement cherchant à converger vers les pays riches et se trouvant à un niveau donné caractérisé par certains critères. Selon la SFI (Société Financière Internationale), tout pays qui a un marché financier en transition, augmentant continuellement en taille, en activité et en degré de sophistication est considéré comme marché émergent. La notion d'émergence a pris de l'ampleur sur tous les continents et est comprise comme une étape transitionnelle vers l'étape de développement (surtout avec l'apparition des « tigres asiatiques »).

Exécution financière. Le point de départ de l'exécution financière d'un projet est la convention de financement ou tout autre document attestant la disponibilité de ressources financières pour le projet. L'exécution financière d'un projet s'inspire des procédures définies dans la convention de financement et qui sont : les clauses générales, les clauses particulières, les dispositions techniques et administratives d'exécution, les mesures d'accompagnement, etc.

Exécution physique. Toute programmation d'investissement implique la mobilisation de moyens physiques et financiers nécessaires à l'accomplissement des tâches définies dans le planning de réalisation contenu dans l'étude de factibilité ou dans le dossier technique d'exécution.

Gestion des finances publiques. Des systèmes solides de gestion des finances publiques (GFP) sont essentiels à la prestation de services et à la gestion économique efficace et durable. Les États sont efficaces et responsables lorsqu'ils sont soutenus par de bons systèmes et institutions de GFP. De bons systèmes de GFP sont également indispensables pour veiller à ce que l'aide soit utilisée pour atteindre les objectifs de développement. La Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement engagent les pays à renforcer leurs systèmes de gestion des finances publiques et engagent les partenaires du développement à augmenter le montant de l'aide extérieure qui passe par les systèmes de GFP d'un pays afin de renforcer ces derniers et de parvenir à un développement plus efficace et durable.

Harmonisation. L'harmonisation est un principe fondamental de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, de la Déclaration de Paris, du Programme d'action d'Accra et de l'accord de Partenariat de Busan. L'harmonisation reflète les inquiétudes à propos du manque d'intégration des pratiques des donateurs aux priorités et aux systèmes nationaux de développement, tels que les cycles de planification budgétaire, de programmes et de projets. Les demandes faites aux pays bénéficiaires de satisfaire aux processus et procédures de présentations de rapports financiers des différents donateurs, associées à un manque de coordination des travaux analytiques et des missions pays, produisaient des coûts de transaction élevés et réduisaient l'efficacité de l'aide fournie. Les donateurs et les pays bénéficiaires ont admis qu'une action urgente, coordonnée et durable était nécessaire. Les actions des donateurs sont mieux coordonnées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. L'harmonisation implique par exemple l'utilisation de procédures et de dispositifs communs entre donateurs.

Indicateur. Tout projet implique la détermination d'indicateurs de pilotage du projet qui sont des outils de navigation et de décision. Ils permettent de mesurer une situation ou un risque, de donner une alerte ou au contraire de signifier l'avancement correct du projet.

Indice de développement humain (IDH). Indicateur statistique du PNUD permettant d'évaluer le niveau de vie de la population d'un pays. Il prend en compte l'espérance de vie, l'éducation et le pouvoir d'achat. Selon la définition du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « L'Indicateur de Développement Humain (IDH) mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : la longévité, l'instruction et les conditions de vie. ». L'indice de développement humain est calculé depuis 1990 par le PNUD afin de classer les pays selon leur développement qualitatif et pas uniquement économique. Il permet de souligner que les personnes et leurs capacités devraient constituer le critère ultime pour évaluer le développement d'un pays, pas seulement la croissance économique. L'IDH est une mesure de synthèse du niveau moyen atteint dans les dimensions clés du développement humain : une vie longue et saine, l'acquisition de connaissances et un niveau de vie décent. Il est constitué par la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune de ces trois dimensions afin de mieux prendre en compte les différentes dimensions du développement :

- **La dimension de la santé**, évaluée selon l'espérance de vie à la naissance calculée à l'aide d'une valeur minimale de 20 ans et d'une valeur maximale de 85 ans
- **La dimension éducation** mesurée au moyen du nombre d'années de scolarisation pour les adultes âgés de 25 ans et de la durée attendue de scolarisation pour les enfants en âge d'entrer à l'école.
- **La dimension du niveau de vie** mesurée par le revenu national brut par habitant.

L'IDH a pour objectif de répondre aux insuffisances du Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant comme indicateur du développement d'un pays.

Investissement direct. Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD. Dans la pratique, il correspond à la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

Mobilisation des ressources. Le terme « mobilisation » n'a pas un sens univoque. Mobiliser, c'est requérir ou faire appel à quelque chose. Prise dans notre contexte, la mobilisation des ressources financières est l'action de requérir ou de faire appel à des fonds pour le développement, la mise en œuvre d'actions de développement. La mobilisation des ressources est donc le processus grâce auquel les intervenants vont acquérir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leur politique à travers l'exécution des actions du plan opérationnel. La mobilisation des ressources regroupe les moyens qu'une association (organisation) doit acquérir pour être en mesure d'effectuer le travail projeté. Elle va au-delà des levées de fonds. Il s'agit d'obtenir diverses ressources auprès d'une multitude de partenaires, par différents moyens.

Objectifs de développement durable (ODD). Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont 17 objectifs mondiaux adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 en présence de 193 dirigeants de la planète qui s'engagent à atteindre les 17 objectifs mondiaux pour réaliser 3 accomplissements ambitieux au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Ils portent sur une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ces objectifs qui remplacent les OMD, font partie du nouveau programme de développement post-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes. Ce "nouveau référentiel du développement du monde" se précise en 169 cibles dont chacun est évalué par divers indicateurs.

Organisations de la Société Civile (OSC). Le rôle des OSC en tant qu'actrices de développement à part entière a été reconnu au titre du Programme d'action d'Accra en 2008. Le Partenariat de Busan reconnaît que tous les acteurs ont un rôle différent mais complémentaire à jouer dans le développement et il énonce « des partenariats ouverts à tous » comme l'un de ses piliers fondamentaux.

Partenariat de Busan ou Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a été établi en novembre-décembre 2011 au cours du Quatrième Forum de haut niveau de Busan (Corée du Sud) en vue de s'assurer que la coopération pour le développement ait un impact maximal sur les résultats du développement. Ce forum inclusif rassemble un large éventail de pays et d'organisations pour encourager l'engagement, la communication et le partage des connaissances entre les acteurs du développement (Gouvernements, Partenaires au développement, société civile, collectivités, secteur privé, Parlement). Il œuvre également au maintien du soutien politique aux engagements pris à Busan.

Prévisibilité. Lorsque les donateurs fournissent des informations inexactes ou insuffisantes aux pays bénéficiaires sur leurs plans de dépenses, il est notoire que l'aide qu'ils versent est moins efficace. Le CAD de l'OCDE s'emploie à améliorer la qualité des informations entre les donateurs du CAD et les pays bénéficiaires afin d'augmenter l'impact de ces ressources sur le développement.

Principes de Busan. Les quatre piliers qui constituent la base de l'Accord de Partenariat de Busan sont/

- l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ;
- l'orientation vers les résultats ;
- des partenariats pour le développement ouverts à tous ;
- la transparence et la redevabilité réciproque ;
- Entrées du glossaire connexe.

Prêt. Transfert en espèces ou en nature qui entraînent une obligation juridique de remboursement pour le bénéficiaire. Les prêts accordés au titre de l'APD sont toujours accordés avec un élément de libéralité minimum de 25%. En pratique, les prêts sont souvent accordés avec un élément de libéralité de 50%. Cela signifie en terme pratique des taux d'intérêt réels nets avoisinant les 1%. Par ailleurs, un rééchelonnement d'une dette classée dans l'APD équivaut selon les directives du CAD, à un nouveau prêt et implique le remboursement du principal rééchelonné.

Prévisibilité de l'aide. L'aide est prévisible si les bénéficiaires sont certains des montants et des dates de décaissement. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide souligne l'importance de la prévisibilité de l'aide car un manque celle-ci rend extrêmement difficile la planification budgétaire et la mise en œuvre de l'agenda de développement d'un pays bénéficiaire. L'appropriation des programmes de développement par les pays bénéficiaires est également rendue difficile par la probabilité accrue de l'instabilité budgétaire et monétaire découlant de l'imprévisibilité de l'aide qui peut non seulement s'avérer plus difficile à gérer, mais aussi avoir un

impact négatif sur la manière dont elle est dépensée et réduire l'efficacité de l'aide.

Programme d'action d'Accra. Le Programme d'Action d'Accra approuvé en septembre 2008 à Accra (Ghana) lors du Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, a pour objectif d'accélérer les engagements pris en vue d'atteindre les objectifs-cibles. Il réaffirme l'engagement envers les cinq principes de la Déclaration de Paris et insiste en outre sur le thème des partenariats ouverts à tous dans lesquels la société civile, les donateurs non traditionnels, les fondations et les autres acteurs participent pleinement. Le Programme d'Action d'Accra a représenté une première étape dans l'élaboration d'une large plateforme permettant des discussions entre tous les acteurs du développement.

Le Programme d'Action d'Accra s'articule autour de trois thèmes principaux : Le renforcement de l'appropriation du processus de développement par les pays en développement, l'élargissement des partenariats pour l'efficacité de l'aide ouverts à tous et l'obtention de résultats et la gestion orientée vers les résultats. Le pilier des partenariats ouverts à tous (inclusifs) ouvre le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en un groupe plus large de parties prenantes ; pour la première fois les OSC, les fondations et les donateurs non traditionnels ont été en mesure de participer pleinement aux discussions.

Aux termes du Programme d'Action d'Accra, les pays en développement se sont engagés à prendre leur avenir en mains, les donateurs à assurer une meilleure coordination entre eux, et les deux parties se sont engagées à devenir plus responsables vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de leurs citoyens.

Redevabilité (mutuelle). La redevabilité des gouvernements envers les électeurs nationaux pour atteindre leurs objectifs de développement est l'un des principes fondamentaux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Programme d'Action d'Accra élargit le concept pour inclure la collaboration avec le Parlement, les partis politiques, les autorités locales, les médias, le milieu universitaire, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.

Responsabilité mutuelle. Les donateurs et les pays partenaires se partagent mutuellement la responsabilité des résultats obtenus en matière de l'aide au développement.

Secteur. L'appréciation de ce qui constitue un secteur, qu'elle soit intuitive ou documentée, devrait s'opérer au niveau du gouvernement du pays partenaire, et coïncider avec la définition établie par celui-ci, qui devrait avoir désigné ledit secteur comme prioritaire dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Il y a lieu d'éviter dans toute la mesure du possible le morcellement des secteurs. Le projet ou activité est classé conformément au système de classification national ou standard (OCDE). Selon les cas, les thématiques transversales, les domaines thématiques ou sous sectoriels comme l'environnement, la réforme de la fonction publique, etc. peuvent être considérés comme des secteurs.

Secteurs prioritaires. Secteurs retenus par le Gouvernement du pays partenaire comme faisant partie des priorités du pays.

Société civile. La notion de société civile englobe toute une gamme d'organisations. Dans son sens général, elle comprend les organisations et les structures non marchandes et non étatiques au sein desquelles des individus poursuivent des objectifs et des idéaux communs. Dans le domaine du développement, elle fait surtout référence aux ONG ayant un mandat expressément et strictement lié au développement. Elle peut toutefois inclure des associations d'agriculteurs, des associations de professionnels, des groupements environnementaux, des instituts de recherche indépendants, des universités, des organisations d'origine religieuse, des syndicats, des médias à but non lucratif, ainsi que d'autres groupes qui ne s'occupent pas du développement.

Les OSC font partie de l'architecture internationale de l'aide que ce soit à titre de donateurs, à titre de canaux et de bénéficiaires d'APD ou en vertu de leur rôle de défenseur de l'intérêt général.

Subvention. Aide financière directe ou indirecte allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général. Le bénéficiaire de la subvention peut être public ou privé, entreprise, association ou personne, etc. La subvention peut porter sur un projet, sur un type de bien, sur une situation, etc. C'est une somme en principe non remboursable versée à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise.

La subvention est accordée au moyen de fonds publics selon trois conditions : elle est accordée par une collectivité publique, l'auteur de la subvention ne reçoit aucune contrepartie de la part du bénéficiaire, l'octroi de la subvention repose sur une base légale (loi, décret, arrêté, etc.). Le don est un cadeau, il est d'ordre privé, mais peut être public.

Suivi. Le suivi constitue un ensemble d'opérations qui permet de constater les lacunes, les insuffisances, les goulots d'étranglement que connaît le projet. Le suivi se matérialise par la confection et la présentation de tableaux de synthèse ou détaillés permettant d'effectuer des comparaisons sur la base d'indicateurs définis au préalable. On distingue le suivi financier et le suivi physique.

Suivi financier. Le suivi financier consiste à vérifier le respect des délais et des dates de mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations. La structure de gestion du projet doit connaître les mécanismes et les procédures d'intervention des partenaires pour éviter les lourdeurs et les lenteurs

administratives qui bloquent souvent l'avancement des travaux.

Suivi physique. Le suivi physique consiste à suivre selon un calendrier préalablement arrêté l'évolution des données physiques et techniques du projet. La programmation des investissements telle que indiquée dans le planning de réalisation des investissements et de la production est la base de suivi.

Taux d'absorption. Le taux d'absorption des ressources extérieures représente le pourcentage des ressources utilisées ou consommées par rapport aux montants des ressources totales mobilisées ou programmées ou encore le montant des décaissements par rapport au montant des ressources programmées. Il nécessite donc la connaissance de deux variables clés : la programmation annuelle de l'aide et les décaissements réalisés.

Transparence. La transparence est l'un des quatre piliers de l'accord de Partenariat de Busan. Afin d'améliorer la redevabilité entre les partenaires du développement et les bénéficiaires visés du développement, l'Accord de Partenariat de Busan insiste sur la nécessité de suivre des pratiques transparentes comme base d'une meilleure redevabilité.

L'accord de Partenariat de Busan inclut un engagement spécifique sur la transparence, à savoir « Appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement, prenant en compte l'activité de notification statistique du CAD de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA) et d'autres efforts en ce sens ». Il s'appuie sur deux normes existantes – le système de notification des créanciers du CAD (SNPC) et l'enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide – par le biais de consultations menées par les représentants des principaux groupes de parties prenantes.





Réalisé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**